

# Boycott culturel et récit médiatique

Analyse d'un cas : l'annulation de la venue de Lahav Shani par le Festival de Flandre de Gand

ZiNTV

2025



## Table des matières

• Introduction	→	p.3
• Handala	→	p.4
• Actualités du mouvement	→	p.5
• Comment se saisir de l'outil	→	p.6
• Liste des articles analysés	→	p.8
• Contexte	→	p.10
• Communiqué du Festival de Flandre	→	p.11
• Analyse de la séquence médiatique	→	p.12
Des sources peu variées	→	p.12
A qui donne-t-on la parole ?	→	p.12
Un registre lexical univoque et négatif	→	p.13
Une action décontextualisée et peu expliquée	→	p.14
• L'Orchestre philharmonique d'Israël, un organe de propagande	→	p.16
• Le silence puis la déclaration de Lahav Shani	→	p.18
• Lignes directrices et modalités du boycott	→	p.19
Le boycott culturel	→	p.19
Le boycott de bon sens	→	p.21
Chronologie, genèse et évolution du boycott	→	p.22
Émergence de BDS et de PACBI	→	p.22
Les trois axes du BDS : Boycott, désinvestissement, sanctions	→	p.24
BDS existe car les États ne respectent pas le droit international	→	p.25
• Analyse de la séquence médiatique	→	p.28
Les accusations de discrimination et d'antisémitisme	→	p.28
• L'instrumentalisation de la lutte contre le racisme	→	p.29
• Analyse de la séquence médiatique	→	p.32
Un danger pour la liberté d'expression	→	p.32
Un chef jeune et talentueux	→	p.33
L'occultation du rôle politique de Lahav Shani	→	p.33
• La culture, un régime d'exception ?	→	p.35
• La culture, un instrument clef de la Hasbara	→	p.37
• La Hasbara	→	p.39
Évolution de la Hasbara	→	p.39
Brand Israel	→	p.40
Construction de la « menace » BDS	→	p.43
Des moyens et des publics variés	→	p.44
• Analyse de la séquence médiatique : focus sur un article	→	p.46
• Conclusion	→	p.51



## Introduction : BDS, une campagne mal comprise et diffamée

« Une nouvelle forme de censure », « une forme d'ostracisme », « une campagne de harcèlement » : ces expressions reviennent systématiquement lorsqu'il est question de boycott culturel. Selon ses détracteurs, le boycott culturel porterait atteinte à la liberté d'expression et viserait des individus en raison de leur nationalité. Cette lecture, fausse et fallacieuse, ne résiste pas à l'examen pour quiconque prend le temps de lire les lignes directrices qui encadrent la campagne depuis ses débuts, des principes rarement rappelés lorsqu'il s'agit de présenter les motivations derrière cette campagne.

La séquence médiatique qui a suivi l'annulation du concert du Philharmonique de Munich dirigé par Lahav Shani par le Festival de Flandre à Gand en est une illustration exemplaire.

C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser cette « polémique ». Les réactions suscitées par l'annonce de l'annulation du concert ont réactivé l'ensemble des arguments habituels contre le boycott culturel du régime israélien, offrant l'occasion d'en examiner le fonctionnement à partir d'un cas concret. Le Gent Festival van Vlaanderen ne se revendique pas explicitement de BDS, mais sa décision s'inscrit dans la logique de cette campagne.

Par ailleurs, une campagne de boycott contre la venue de l'orchestre philharmonique d'Israël à Paris a récemment défrayé l'actualité française. Lors du concert du 6 novembre 2025 à la Philharmonie de Paris, des militant.es ont interrompu la représentation à plusieurs reprises, dénonçant la guerre génocidaire contre Gaza et la politique coloniale israélienne. Ces militant.es ont été lourdement criminalisé.es. Dans le même temps, les actes de violence commis par plusieurs spectateurs, qui ont frappé les militant.es de manière attestée par des images diffusées en ligne, ont à peine été mentionnés dans les médias. [1]

Par ailleurs, en tant qu'institution culturelle, ZIN TV a signé l'initiative "No business as usual. Boycott culturel d'Israël". Nous espérons que ce dossier pourrait contribuer à l'élargissement de la campagne en proposant des outils de compréhension du boycott culturel.

Plus largement, ce dossier s'inscrit dans la réflexion menée par ZIN TV sur l'occultation, par les médias belges, de la dimension coloniale de la guerre menée contre le peuple palestinien. L'affaire Lahav Shani reproduit les mêmes mécanismes discursifs qui justifient la colonisation et minimisent les violences contre le peuple palestinien. L'offensive contre le mouvement BDS, qui est un appel issu de la société civile palestinienne à la solidarité internationale, reflète avant tout le refus de reconnaître l'agentivité et la lutte anticoloniale du peuple palestinien. Elle vise à préserver l'impunité du régime israélien tout en criminalisant et marginalisant toute résistance.

Elle constitue aussi un exemple révélateur de la vision dominante qui idéalise l'art et la culture, vision que ZIN TV s'emploie à déconstruire au quotidien à partir d'une approche matérialiste, attentive aux liens entre culture et pouvoir, et défendant une expression critique affranchie des injonctions institutionnelles, une nécessité particulièrement aiguë dans la période pré-fascisante que nous vivons.

[1] Benjamin FIORINI, « Philharmonie de Paris : manifestants sur-pénalisés, spectateurs violents immunisés ? », Yaani, 17 novembre 2025, en ligne : <https://www.yaani.fr/2025/11/17/philharmonie-de-paris-manifestants-sur-penalises-spectateurs-violents-immunises>



## Handala



Handala est un personnage emblématique et symbole de la résistance palestinienne, créé en 1969 par le caricaturiste palestinien Naji al-Ali.<sup>[1]</sup>

Handala est un enfant de dix ans, âge auquel Naji al-Ali a lui-même été forcé à l'exil lors de la Nakba en 1948. Il est représenté pieds nus, en haillons, de dos, les mains croisées derrière le dos. Sa posture – dos tourné au lecteur et visage toujours caché – symbolise le refus, la dignité et la fidélité à la mémoire des opprimés. Handala ne montrera son visage que lorsque le peuple palestinien retrouvera sa terre et ses droits, incarnant ainsi la condition de tous les réfugiés et exilés. Il incarne l'innocence sacrifiée, la résistance, l'espoir et la fermeté du peuple palestinien face à l'occupation sioniste.

Ce personnage est parfois repris dans les logos du mouvement BDS, c'est pour cette raison que vous le trouverez en bas à droite de chaque page. Mais aussi pour signifier notre soutien à l'ensemble des luttes anticoloniales et plus largement des luttes pour l'autodétermination des peuples. C'est une manière de préciser **notre position d'énonciation** et questionner le mythe de l'objectivité journaliste et dans ce cas, de la neutralité pédagogique.

L'engagement que nous assumons dans le choix de nos références et de nos symboles ne remet pour autant pas en cause la rigueur de notre travail. Toutes nos analyses s'appuient sur des sources fiables, diversifiées et accessibles, chaque information est référencée pour garantir la transparence et l'intégrité intellectuelle de notre démarche.

Nous défendons ainsi **une pédagogie engagée**.

[1] Marina DA SILVA, « Handala, témoin de l'histoire palestinienne », Les blogs du Monde diplomatique, 7 juillet 2011, en ligne : <https://blog.mondediplo.net/2011-07-07-Handala-temoin-de-l-histoire-palestinienne>

## Actualités du mouvement

Depuis le début du génocide en octobre 2023, les initiatives de solidarité du monde de la culture au peuple palestinien ont été nombreuses. La campagne a eu des avancées significatives à l'international. Les derniers mois, les actions collectives pour exercer de la pression à l'État d'Israël se sont multipliées :

**Plus de 5 000** professionnels du cinéma, dont de nombreux·ses acteur·trice·s d'Hollywood, ont déclaré qu'ils ne collaboreraient plus avec des institutions israéliennes[1]

**Plus de 400** artistes ont rejoint la campagne **No Music For Genocide** et ont bloqué leur musique sur les plateformes de streaming en Israël

**Près de 40** professionnel·les du monde du cinéma ont demandé à **Mubi** d'abandonner son partenariat avec l'entreprise complice du régime génocidaire israélien **Séquoia** qui finance l'armée génocidaire[2]

En Flandre, la ministre de la Culture a personnellement appelé à un boycott culturel national d'Israël[3]

Une campagne de boycott culturel a été lancée en octobre 2025 par des artistes et des institutions belges et néerlandaises et a été signée par des lieux comme le Théâtre National, l'Ancienne Belgique, le KVS, le Beursschouwburg ou encore le festival de cinéma IDFA à Amsterdam[4]

Une liste plus longue des appels à boycott dans la culture figure sur le site du BDS.[5]

Il est aussi important de rajouter à cette liste d'initiatives internationales, la lettre signée par des documentaristes israéliens qui soutiennent le boycott international qui vise leurs institutions[6]. Dans cette lettre, les signataires condamnent la guerre à Gaza, affirment que « **la quasi-totalité des créations originales israéliennes est soutenue par des fonds publics** », et appellent explicitement à un boycott international des institutions cinématographiques israéliennes impliquées dans l'appareil politique et la guerre.



[1] Film Workers for Palestine, « Film Workers Pledge to End Complicity », en ligne : <https://filmworkersforpalestine.org/#endingcomplicity> (consulté le [date]).

[2] Film Workers for Palestine, « Hey Mubi » (déclaration / campagne en ligne), en ligne : <https://filmworkersforpalestine.org/#hey-mubi> (consulté le [date]).

[3] RTL Info, « "C'est notre responsabilité" : une ministre flamande appelle à un boycott culturel d'Israël », 2 septembre 2025, en ligne : <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/cest-notre-responsabilite-une-ministre-flamande-appelle-un-boycott-culturel/> [consulté le [date]].

[4] Collectif Culturele Boycot Israel, « Boycott culturel d'Israël – Accueil », en ligne : <https://www.cultureleboycotisrael.nu/accueil.html> (consulté le [date]).

[5] BDS France, « Artistes pour la Palestine », en ligne : <https://www.bdstrance.org/artistes-pour-la-palestine/> [consulté le [date]].

[6] International Documentary Association, « Open Letter: Israeli and International Documentary Filmmakers Call for... » (lettre ouverte), en ligne : <https://www.documentary.org/exclusive-news/open-letter-israeli-international-documentary>.





## Comment se saisir de l'outil ?

Cet outil peut être utilisé de différentes manières. Voici quelques pistes à expérimenter avec des groupes.

### Questionner les représentations initiales

- Proposez aux participant.es d'écrire en quelques mots sur des post-it ce qu'ils associent spontanément au mot boycott, en général ou dans le contexte culturel.
- Rassemblez toutes les réponses pour former un grand nuage de mots sur un mur ou un tableau
- Ensemble reliez les éléments similaires
- Quelles associations sont majoritaires ? Plutôt positives, négatives, neutres ?
- Quelles idées opposées apparaissent ?
- D'où viennent les références ? (expériences, médias, discussions...)

### Analyser les articles

#### Qui a la parole ?

Identifier les acteurs présents ou absents dans le débat médiatique (journalistes, politiques, artistes, militants, etc.) et questionner la pluralité des voix dans la construction de l'information.

?

Qui s'exprime ? Qui n'est pas entendu ?

+

Réaliser une carte des acteurs pour visualiser les logiques d'invisibilisation ou de surreprésentation.

#### Quelles images d'illustration ?

Comprendre l'influence du visuel sur notre perception et nos émotions et analyser notre capacité à orienter le récit ou à renforcer des stéréotypes.

?

Quelles photos ou illustrations ont été choisies ? Quels éléments visuels attirent l'attention ? Est-ce qu'elles orientent votre perception ?

#### Quels sont les mots qui reviennent le plus souvent ?

Repérer le lexique dominant et analyser son impact sur notre perception

?

Quels mots ou expressions sont récurrents ? Quelles valeurs ou émotions véhiculent-ils ?

+

Construire un nuage de mots à partir des articles

#### Quels sont les mots absents ?

Identifier les non-dits, et comprendre ce qu'ils occultent du débat.

?

Quels termes ou concepts ne sont jamais utilisés ? Quelles réalités restent invisibles ?

#### Quel est le ton ?

Évaluer l'orientation émotionnelle de l'article et distinguer les registres langagiers pour comprendre comment ils influencent la réception des informations

?

La tonalité du texte est-elle dramatique, neutre, accusatrice, justificatrice ?

#### Exercice de réécriture à partir d'un autre point de vue

Expérimenter la subjectivité journalistique et renforcer le recul critique en mobilisant la créativité, tout en intégrant les voix ou faits invisibilisés.

?

Comment l'article changerait-il s'il était rédigé d'un autre point de vue ou enrichi d'informations absentes ?





## Comment se saisir de l'outil ?

### Organiser un débat mouvant

Un débat mouvant est une méthode d'animation pédagogique participative où les participant·es sont invité·es à se positionner physiquement dans l'espace en fonction de leur opinion sur une question, puis à argumenter et éventuellement à changer de place au fil des échanges

- L'animateur·rice pose une question clivante et définit deux pôles dans la salle: « d'accord » et « pas d'accord ».
- Chacun·e se place spontanément selon sa réponse. Les participant·es expliquent leur choix devant le groupe, développant leurs arguments.
- Ceux et celles qui entendent des arguments convaincants peuvent changer de camp à tout moment, matérialisant ainsi une évolution réelle des opinions.
- L'animateur·rice peut introduire de nouveaux éléments sur base de ce dossier et d'autres sources, nuancer le débat ou proposer des positions intermédiaires pour affiner la réflexion.

Le boycott culturel est-il justifié ?



La musique doit-elle être considérée comme apolitique ?



La neutralité des artistes est-elle possible en situation de génocide ?

Peut-on séparer l'œuvre de l'artiste et de ses engagements personnels ou de ses actions privées?





## Liste des articles analysés

RTBF, « **Annulation du concert de l'Israélien Lahav Shani à Gand : Bart De Wever qualifie la décision "irréfléchie et irresponsable"** », article en ligne, 11 septembre 2025

URL : <https://www.rtbf.be/article/annulation-du-concert-de-l-israelien-lahav-shani-a-gand-bart-de-wever-qualifie-la-decision-d-irreflechie-et-irresponsable-11599868>

La Libre Belgique, "Georges-Louis Bouchez demande la démission de la ministre Vooruit Caroline Gennez", article en ligne (pour abonnés), 11 septembre 2025

URL : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2025/09/11/polemique-au-gent-festival-van-vlaanderen-georges-louis-bouchez-demande-la-demission-de-la-ministre-vooruit-caroline-gennez-TZHN15UUQNG4VHWEH7KOPAK7TA/>

La Libre Belgique, « **Conflit israélo-palestinien - L'ambassadeur allemand juge "incompréhensible" l'annulation du concert à Gand** », article en ligne, 11 septembre 2025

URL : <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/09/11/conflit-israelo-palestinien-lambassadeur-allemand-juge-incomprehensible-lannulation-du-concert-a-gand-HAESM32G6FBPJGVUFBPELDXFEI/>

Le Soir, "Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand"

Par Alain Lallemant, article en ligne, 11 septembre 2025

URL: <https://www.lesoir.be/698412/article/2025-09-11/cacophonie-politique-apres-le-boycott-du-chef-dorchestre-israélien-lahav-shani>

La Libre Belgique, "Le député Christoph D'Haese menace de quitter le CA du Gent Festival Van Vlaanderen », article en ligne, 14 septembre 2025

URL : <https://www.lalibre.be/culture/politique/2025/09/14/le-depute-christoph-dhaese-menace-de-quitter-le-ca-du-gent-festival-van-vlaanderen-AP5OKWRIABEQVEER5DX3FS4274/>

RTBF, "Concert de l'Israélien Lahav Shani annulé : un député N-VA menace de quitter le Conseil d'Administration du festival de Gent", article en ligne, 14 septembre 2025

URL : <https://www.rtbf.be/article/concert-de-l-israelien-lahav-shani-annule-un-depute-n-va-menace-de-quitter-le-conseil-d-administration-du-festival-de-gent-11601080>

Le Soir, "Boycott de Lahav Shani à Gand : la grande force du soft power", carte blanche en ligne (abonné), 14 septembre 2025

URL : <https://www.lesoir.be/698835/article/2025-09-14/boycott-de-lahav-shani-gand-la-grande-force-du-soft-power>

Le Soir, « **Comment le cas du chef d'orchestre israélien Lahav Shani s'est mué en bras de fer politique** », article en ligne (abonné) 15 septembre 2025

URL : <https://www.lesoir.be/699118/article/2025-09-15/comment-le-cas-du-chef-dorchestre-israélien-lahav-shani-s'est-mue-en-bras-de-fer>

RTL Info, "C'est officiel, le concert du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand est annulé: voici la raison invoquée", 16 septembre 2025

URL : <https://www rtl.be/actu/belgique/societe/cest-officiel-le-concert-du-chef-dorchestre-israélien-lahav-shani-gand-est/2025-09-16/article/763589>





## Liste des articles analysés

RTBF, "Pourquoi le concert de Lahav Shani, chef d'orchestre israélien, a-t-il été annulé à Gand ?

**Retour sur la polémique**", article en ligne, 16 septembre 2026

URL : <https://www.rtbf.be/article/pourquoi-le-concert-de-lahav-shani-chef-d-orchestre-israelien-a-t-il-ete-annule-a-gand-retour-sur-la-polemique-11602097>

La Libre Belgique "L'exclusion de Lahav Shani et le droit de garder le silence", carte blanche en ligne, 16 septembre 2026

URL : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2025/09/16/l'exclusion-de-lahav-shani-et-le-droit-de-garder-le-silence-FA6P5IZFZBHLVEMIHVKHYFF7U/>

La Libre Belgique, "Lahav Shani après l'annulation de son concert à Gand: "Je me suis retrouvé entraîné dans une tempête publique qui a dégénéré en incident diplomatique », article en ligne, 17 septembre

URL : <https://www.lalibre.be/culture/musique/2025/09/17/lahav-shani-apres-lannulation-de-son-concert-a-gand-je-me-suis-retrouve-entraine-dans-une-tempete-publique-qui-a-degenere-en-incident-diplomatique-3B4M2C3K4JANLF3N35O2G7SW74/>

La Libre Belgique, "Conflit israélo-palestinien - Le Comité Auschwitz qualifie la décision du Festival de Gand de "scandaleuse", 18 septembre 2025

URL : <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/2025/09/18/conflit-israelo-palestinien-le-comite-auschwitz-qualifie-la-decision-du-festival-de-gand-de-scandaleuse-IWNFIR3KABHLZEBHBD43GP4GDA/>





## Contexte

Avant d'analyser dans le détail comment les médias ont représenté la décision du festival de Flandre, il est essentiel de se pencher sur la spécificité de cet appel au boycott. Dans ce cas, ce n'est pas une institution complice avec l'État d'Israël qui est le moteur de l'appel, puisque ce n'est pas l'Orchestre Philharmonique d'Israël qui est programmé au festival de Gand, mais l'Orchestre Philharmonique de Munich. Le festival de Flandre précise que c'est **le manque de clarté de Lahav Shani**[1] quant à ses positions vis-à-vis des crimes commis par régime israélien combiné à **sa fonction centrale au sein de l'orchestre d'Israël** qui a motivé leur décision de déprogrammation. Comme nous le développerons plus tard dans ce dossier, selon PACBI (The Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel) si les opinions des artistes ne constituent pas un moteur de boycott, la complicité au régime israélien peut constituer une base pour un appel au boycott particulièrement au vu du contexte et de la gravité des crimes commis.

*« Ancré dans les préceptes du droit international et des droits de l'homme universels, le mouvement BDS, incluant PACBI, rejette par principe les boycotts des personnes basés sur leur identité (comme leur citoyenneté, race, sexe ou religion) ou leur opinion. Une simple affiliation de travailleurs culturels israéliens à une institution culturelle israélienne ne constitue pas, par conséquent, un motif pour l'application du boycott. Si, toutefois, un individu est représentatif de l'État d'Israël ou d'une institution israélienne complice, ou s'il est commandité ou recruté pour participer aux efforts d'Israël pour se « donner une nouvelle image », alors, ses activités sont soumises au boycott institutionnel auquel appelle le mouvement BDS.*

*Bien que la liberté individuelle d'expression doive être pleinement et systématiquement respectée dans le contexte des boycotts culturels, un individu artiste/auteur ne saurait être exempté d'être soumis aux boycotts de « bon sens » (au-delà du cadre des critères PACBI du boycott institutionnel) auxquels les citoyens de conscience dans le monde peuvent appeler en réaction à ce qu'ils perçoivent largement comme **une complicité individuelle flagrante, une responsabilité dans les violations, ou leur défense, du droit international (tels que les crimes de guerre ou autres violations graves des droits humains), dans des violences raciales ou des diffamations raciales**. À ce niveau, les travailleurs culturels israéliens ne sauraient être à l'abri des critiques ou de toute forme légale de protestation, y compris du boycott ; ils doivent être traités comme tous les autres délinquants de la même catégorie, ni mieux ni plus mal.»[2]*

C'est donc ce boycott « du sens commun », également appelé « **boycott de bon sens** »[3] que le festival de Flandres a appliqué.

[1] Voir page 18

[2] <https://www.bdsfrance.org/les-directives-pacbi-pour-le-boycott-culturel-international-disrael-revisees-en-juillet-2014-3/>

[3] Voir page 21





## Communiqué du Festival de Flandre

Le Festival de Flandre à Gand a décidé d'annuler le concert du Münchner Philharmoniker du 18 septembre 2025. L'orchestre devait se produire ce jour-là à Gand sous la direction de son futur chef, Lahav Shani. Cela aurait dû être l'un des moments artistiques forts du festival.

La décision a été prise avec la conviction profonde que la musique doit être source de connexion et de réconciliation. Le Festival de Flandre à Gand veut avant tout être un lieu où artistes, public et collaborateurs peuvent vivre la musique dans un contexte de respect et de sécurité.

Lahav Shani s'est plusieurs fois exprimé en faveur de la paix et de la réconciliation par le passé, mais, au vu de sa fonction de chef du Philharmonique d'Israël, nous ne pouvons pas garantir la clarté de sa position envers le régime génocidaire de Tel Aviv. Nous faisons le choix, conformément à l'appel du ministre de la Culture, de la municipalité de Gand et du secteur culturel gantois, de ne pas collaborer avec des partenaires qui ne prennent pas clairement leurs distances à ce sujet.

Étant donné la situation inhumaine actuelle, qui suscite également des réactions émotionnelles dans notre société, il ne nous paraît pas souhaitable de maintenir ce concert. Nous préférons préserver la sérénité de notre festival et garantir l'expérience musicale des visiteurs et des musiciens.

Le reste du programme du Festival de Flandre à Gand, qui se déroule du 12 septembre au 2 octobre, aura bien lieu sans changement. Le festival reste engagé pour la force universelle de la musique.

Les billets achetés pour ce concert seront intégralement remboursés. Les détenteurs de billets sont actuellement contactés personnellement.





## Analyse de la séquence médiatique

Nous avons analysé une sélection de **13 articles** parus entre le **11 septembre 2025** (au lendemain de la publication du communiqué de presse du Gent Festival van Vlaanderen annonçant l'annulation du concert) et **18 septembre 2025** (date à laquelle le concert était prévu). Cette sélection, représentative de la couverture francophone belge, inclut les grands médias francophones – **La Libre Belgique, Le Soir, RTBF et RTL Info** – et rend compte de la variété des angles abordés : réactions politiques, diplomatiques, débats publics et analyses d'opinion

### Des sources peu variées

Un nombre important des articles publiés que nous avons analysé (8 sur 13) à propos de la « polémique » sur l'annulation du concert de Lahav Shani reposent sur des dépêches d'agence (Belga et AFP). Ce qui aboutit à une forte homogénéité de l'information sur le sujet, et limite la diversité narrative et la profondeur de traitement offerte au lecteur.



Une agence de presse est une organisation qui collecte, vérifie et diffuse de l'information, comme des articles, des photos ou des vidéos, à destination des médias. Elle fournit aux journaux, radios, télévisions et sites web du contenu prêt à être publié ou diffusé. En Belgique, l'agence de presse principale est Belga

### A qui donne-t-on la parole ?

La parole est largement donnée à des deux figures politiques belges : Bart De Wever et Georges-Louis Bouchez. Ensuite, c'est à des représentants de l'État allemand, soutien inconditionnel du régime israélien[1] et à des associations présentées comme juives, principalement le Forum der Joodse Organisaties (FJO) et le Centre juif d'information et de documentation (JID). Ces dernières sont présentées comme juives, mais il n'est jamais précisé qu'elles nient le génocide du peuple palestinien par l'État d'Israël et soutiennent ce régime[2]

Les réactions de ces acteurs constituent l'essentiel du contenu de la couverture, souvent relayées au travers de dépêches d'agence sans mise en perspective critique ou contradictoire. La plupart des articles sont une succession de déclarations de ces personnalités.

Le festival de Flandre qui a lancé l'appel, la ministre de la culture flamande qui l'a défendu, les autres institutions qui ont adhéré au boycott n'ont quasi pas la parole. Le Soir a publié une carte blanche du directeur du KVS qui exprime une opinion dissonante. Cependant, ce texte est réservé aux abonnés et n'atteint donc qu'un public restreint. Quant aux animateur·trices de la campagne BDS, ils et elles sont totalement absent.es

[1] « L'Allemagne et Israël : de la responsabilité historique à la complicité criminelle », Union juive française pour la paix (UJFP), 26 février 2025, en ligne : <https://ujfp.org/lallemande-et-israel-de-la-responsabilite-historique-a-la-complicite-criminelle/>

[2] Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique (CCOJB) et Forum der Joodse Organisaties (FJO), « Le CCOJB et le FJO expriment la vive inquiétude de la Communauté juive de Belgique », communiqué, 10 juin 2025, en ligne : <https://www.ccojb.be/communique/le-ccojb-et-le-fjo-expriment-la-vive-inquietude-de-la-communaute-juive-de-belgique>





## Analyse de la séquence médiatique

### Un registre lexical univoque et négatif

Le boycott est décrit comme une pratique irréfléchie, irresponsable et problématique, incompréhensible, impardonnable. Ces termes sont principalement ceux utilisés par Bart de Wever, Georges-Louis Bouchez et la classe politique allemande et sont relayés dans la majeure partie des articles.

Le fait que ce boycott constituerait une honte pour la Belgique, la Flandre ou l'Europe est régulièrement mobilisé également.

Tous les articles contiennent au moins une fois le terme « antisémitisme ».

Le registre lexical mobilisé concernant le boycott est donc univoque et marqué par des termes à forte charge morale et émotionnelle. Ces termes polarisent d'emblée le débat, structurent le récit hors de toute nuance et favorisent une approche binaire de la situation, centrée sur la défense de l'artiste israélien.

### LE SOIR

La décision du Festival est donc tout simplement irréfléchie et inconsidérée.

« une honte pour l'Europe »

Bart De Wever a de son côté justifié sa décision par la « nécessité de préserver la réputation de la Belgique. »

un prétexte politique qui masque l'antisémitisme et justifie la discrimination

C'est un antisémitisme flagrant et une attaque contre les fondements de notre culture ».

Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand, Le Soir, 11/09

### La Libre

**Conflit israélo-palestinien - L'ambassadeur allemand juge "incompréhensible" l'annulation du concert à Gand**

"(...) Il est à la fois incompréhensible et impardonnable que le conseil d'administration du Gent Festival van Vlaanderen ait annulé la venue de l'Orchestre philharmonique de Munich en raison de la carte d'identité de son chef d'orchestre", a-t-il déclaré.

« Conflit israélo-palestinien - L'ambassadeur allemand juge "incompréhensible" l'annulation du concert à Gand , La Libre Belgique, 11/09



"C'est une honte pour notre pays.

**Annulation du concert de l'Israélien Lahav Shani à Gand : Bart De Wever qualifie la décision "d'irréfléchie et irresponsable"**

*C'est de la police politique colorée d'antisémitisme.*

Annulation du concert de l'Israélien Lahav Shani à Gand : Bart De Wever qualifie la décision "d'irréfléchie et irresponsable", RTBF, 11/09





## Analyse de la séquence médiatique

### Une action décontextualisée et peu expliquée

Représenter l'annulation du concert comme un acte irréfléchi et raciste revient aussi à le décontextualiser de la campagne BDS. Le boycott n'est jamais questionné et présenté comme une tactique politique, ni replacé dans une histoire plus large des solidarités avec des peuples opprimés. La maturité de vingt ans du mouvement, son caractère cadré, non-violent et ancré dans le droit international ne sont jamais mentionnés (à ce sujet, voir 22). Le contexte plus général du génocide en Palestine, non plus.

Le boycott contre le régime israélien est donc ici présenté comme un geste exceptionnel et arbitraire. Par ailleurs, les motivations du Festival de Flandres pour annuler le concert sont toujours évoquées très rapidement sans détail.

#### La Libre

Les organisateurs de l'événement ont annoncé mercredi l'annulation du Münchner Philharmoniker en raison de son chef d'orchestre, Lahav Sahni, qui dirige également l'Orchestre philharmonique israélien, dans un contexte de distanciation avec les institutions israéliennes en réaction à la situation à Gaza.

Cette formation israélienne "se trouve aujourd'hui dans une zone grise. Nous ne savons pas quelle est sa position dans ce conflit et, selon nous, le génocide ne laisse aucune place à l'ambiguïté", ont-ils justifié, affirmant également avoir donné à plusieurs reprises à M. Shani l'occasion de clarifier sa position, ce que l'intéressé aurait refusé.

Conflit israélo-palestinien - L'ambassadeur allemand juge "incompréhensible" l'annulation du concert à Gand, 11/09



Mercredi, les organisateurs du *Gent Festival van Vlaanderen* ont annoncé l'annulation du Münchner Philharmoniker en raison de la présence du chef d'orchestre, Lahav Sahni, qui dirige également l'Orchestre philharmonique israélien, dans un contexte de distanciation avec les institutions israéliennes en réaction à la situation à Gaza. Annulation du concert de l'Israélien Lahav Shani à Gand : Bart De Wever qualifie la décision "d'irréfléchie et irresponsable", 11/09

#### La Libre

L'Orchestre philharmonique de Munich ne jouera pas à Gand le 18 septembre. Les organisateurs du Gent Festival van Vlaanderen ont décidé d'annuler le concert car le chef d'orchestre Lahav Shani est également directeur musical de l'Orchestre philharmonique d'Israël.

Polémique au Gent Festival van Vlaanderen : Georges-Louis Bouchez demande la démission de la ministre Vooruit Caroline Gennez, 11/09/25

#### LE SOIR

« Ce devait être l'un des moments artistiques forts du festival », reconnaissent les organisateurs, et « Lahav Shani s'est exprimé à plusieurs reprises par le passé en faveur de la paix et de la réconciliation, mais en raison de sa fonction de chef d'orchestre de l'Orchestre philharmonique d'Israël, nous ne pouvons pas apporter une clarté suffisante sur sa position à l'égard du régime génocidaire de Tel-Aviv. Nous choisissons, conformément à l'appel de la ministre de la Culture, de la ville de Gand et du secteur culturel gantois, de ne pas collaborer avec des partenaires qui ne s'en distancient pas de manière non équivoque. »

Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand, 11/09





## Analyse de la séquence médiatique Une action décontextualisée et peu expliquée

Le Festival de Flandres a annulé le concert de Lahav Shani en invoquant la situation à Gaza et la nécessité pour les artistes liés à des institutions israéliennes de clarifier publiquement leur position face au génocide. Cette exigence n'était pas un simple geste arbitraire, mais s'inscrivait dans **une réflexion commune du secteur culturel** gantois qui soutient l'initiative du festival. Cette solidarité est motivée par une volonté d'aligner la culture sur des principes éthiques et de droit international, et non par une démarche irréfléchie ou discriminatoire.

**Le Festival a laissé à Lahav Shani la possibilité de se positionner publiquement** sur la politique de l'État qu'il représente. Son refus et son ambiguïté dans les réponses qu'il a fourni, peut être interprété comme une absence de prise de distance avec la politique israélienne, ce qui est devenu un critère décisif dans le maintien ou l'annulation du concert.

Les médias ont peu mis en avant les arguments du Festival de Flandres et du secteur culturel gantois qui sont pourtant essentiels pour saisir le cadre de leur décision. Ils se sont focalisés sur la polémique et l'indignation qu'a suscitée l'annulation, évoquant principalement des thèmes comme la censure, l'antisémitisme ou la liberté artistique, tout en négligeant d'expliquer en profondeur l'appel à la clarification éthique, le soutien du secteur culturel et la logique de responsabilité portée par l'événement. Seul un article du Soir « *Comment le cas du chef d'orchestre israélien Lahav Shani s'est mué en bras de fer politique* » publié le 15/09/25 développe quelque peu ces éléments.

### LE SOIR

Le secteur culturel est venu au secours du festival flamand, jugeant la programmation « malheureuse », estimant qu'« un chef d'orchestre qui dirige l'orchestre national israélien, autoproclamé ambassadeur d'Israël, ne peut rester silencieux face à des violations flagrantes des droits humains ». Il dénonce l'instrumentalisation politique de l'affaire et un « grand écart de la moralité européenne ». La fédération syndicale ACOD Cultuur s'aligne : « La culture a une responsabilité éthique », affirme-t-elle, saluant « une décision courageuse qui montre que l'art ne peut servir de décor à l'injustice ».

Malgré les pressions du monde politique, Briers a répété qu'il ne s'agit « ni d'antisémitisme ni de racisme », rappelant que des artistes israéliens ont souvent été invités. Le festival revendique une posture de prudence : la combinaison du rôle officiel de Shani en Israël, du contexte international et des risques de perturbation rendait, selon lui, la tenue du concert intenable. Lundi soir, avant la réunion du conseil, son président dit espérer « une nouvelle unanimité ».

Comment le cas du chef d'orchestre israélien Lahav Shani s'est mué en bras de fer politique, 15/09





## L'Orchestre philharmonique d'Israël, un organe de propagande

Dans son communiqué, le Festival de Flandres insiste sur la fonction de Lahav Shani au sein de l'Orchestre philharmonique d'Israël (IPO). Les articles de presse que nous avons analysés mentionnent principalement la nationalité du chef d'orchestre, mais passent sous silence le rôle de cette institution qu'il dirige. Or le communiqué du Festival précise explicitement que cette fonction a pesé dans la décision d'annuler sa venue.

L'Orchestre philharmonique d'Israël est une institution ambassadrice culturelle de l'État d'Israël, au service de son image à l'international.

« *Il est impossible d'imaginer Israël sans son Orchestre Philharmonique* »[1], déclarait en 2011 Shimon Peres, ancien Premier Ministre d'Israël.

Le secrétaire général de l'Orchestre Yair Mashiach déclarait le 21 mai 2015 : « **L'Orchestre philharmonique d'Israël est l'orchestre national de l'État d'Israël et son ambassadeur culturel dans le monde.** »[2]

Cette fonction d'**« ambassadeur culturel »** s'inscrit dans une histoire plus longue, qui lie étroitement l'IPO au projet sioniste. La complicité de l'orchestre philharmonique de Tel-Aviv dans l'oppression du peuple palestinien est avérée et remonte aux sources du projet sioniste de colonisation de la Palestine. Sur le site de l'orchestre, nous pouvons lire : « *Le 20 novembre 1948, quelques jours après la libération d'Israël, l'IPO a donné un concert émouvant sur les dunes de Beer Sheba. Les membres seniors de l'orchestre se souviennent du jeune Leonard Bernstein jouant et dirigeant l'orchestre devant 5 000 soldats, à portée de voix des forces égyptiennes en retraite.* »[3]

Ce qui est ici appelé "libération d'Israël" fait référence à l'opération Yoav de l'armée israélienne qui a conduit à l'expulsion de la population palestinienne de la ville de Beer Sheba vers Gaza et Hébron, une opération qui fait partie des actions stratégiques de nettoyage ethnique de la Palestine, la Nakba[4].

Ce continuum entre culture et appareil militaire apparaît aussi dans les discours officiels de l'armée. Sur le site de l'armée israélienne, nous pouvons lire « *La plupart des jeunes et talentueux artistes recrutés dans l'armée choisissent de contribuer en rejoignant les groupes de musique militaires, faisant usage de leurs dons hors du commun dans le but de remonter le moral de millier de soldats qui défendent l'État d'Israël* »[5] Certains de « artistes soldats » font partie de l'Orchestre philharmonique d'Israël.

Deux événements récents illustrent le rôle que joue l'IPO comme outil de la diplomatie culturelle d'Israël. En décembre 2022, l'IPO, dirigé par Lahav Shani, a joué à Abu Dhabi, ce qui a marqué la première apparition d'un orchestre israélien dans un pays arabe depuis 1945. L'hymne national israélien a ouvert le concert et Lahav Shani n'a pas manqué d'insister sur la portée symbolique de ce concert et a exprimé son espoir que cette collaboration être possible dans d'autres pays arabes. [6]. En mai 2025, l'Orchestre de Munich et l'IPO ont joué ensemble à Munich à l'occasion de la libération de l'Allemagne nazie, prônant la réconciliation des deux pays[7]. Lahav Shani, qui prendra le rôle de chef de l'Orchestre de Munich en 2026 a dirigé les deux orchestres. Rappelons que c'est l'Orchestre de Munich qui était invité à Gand.

Plus largement, l'IPO s'inscrit dans un dispositif culturel plus vaste. L'IPO et d'autres institutions « dessinent le portrait d'un Israël libéral et pluraliste [...], qui n'a que peu à voir avec les réalités d'apartheid et de ségrégation [...]. Les autorités privilégient une production musicale et culturelle qui correspond au goût et aux repères de la scène occidentale »[8]

En valorisant la culture européenne et la musique classique comme vecteur d'identité et d'acceptabilité auprès des élites occidentales, le régime israélien tente non seulement d'europeaniser son image, mais aussi de masquer sa dimension coloniale.





## L'Orchestre philharmonique d'Israël, un organe de propagande

- [1] American Friends of the Israel Philharmonic Orchestra (AFIPO), « Discover the Israel Philharmonic », en ligne : <https://afipo.org/discover-the-ipo/>
- [2] Shimon Peres, « The Israeli President's speech in honor of Zubin Mehta's 50 years cooperation with the Israeli Philharmonic Orchestra », 18 juillet 2011, texte reproduit sur le site officiel de Zubin Mehta, en ligne : <https://www.zubinmehta.net/106.0.htm>
- [3] Israel Philharmonic Orchestra, « History of the Israel Philharmonic Orchestra », site officiel de l'IPO, en ligne : <https://www.ipo.co.il/en/history/>
- [4] Salman Abu Sitta, « Beer Sheba, the Forgotten Half of Palestine », Palestine Land Society, 2003, en ligne : <https://www.plands.org/en/articles-speeches/articles/2003/beer-sheba-the-forgotten-half-of-palestine>
- [5] Forces de défense israéliennes (Tsahal), « Ces soldats de Tsahal qui vibrent pour la musique », en ligne : <https://www.idf.il/fr/minisites/nos-soldats/ces-soldats-de-tsahal-qui-vibrent-pour-la-musique/>
- [6] Jean-Luc Caron, « L'Orchestre philharmonique d'Israël en concert à Abu Dhabi », ResMusica, 21 décembre 2022, en ligne : <https://www.resmusica.com/2022/12/21/orchestre-philharmonique-d-israel-en-concert-a-abu-dhabi/>
- [7] Public History München, « Chamber concert on the 80th anniversary of the liberation », annonce d'événement (concert IPO–Orchestre philharmonique de Munich), en ligne : <https://public-history-muenchen.de/en/veranstaltungen/chamber-concert-on-the-80th-anniversary-of-the-liberation/>
- [8] Eyal Sivan et Armelle Laborie, Un boycott légitime. Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël, Paris, La Fabrique, 2016



## Le silence puis la déclaration de Lahav Shani

Le 17 septembre, Lahav Shani finira par faire une déclaration publique suite à sa déprogrammation. Pour rappel, il avait refusé de le faire lorsque que le Festival de Flandres le lui avait demandé. L'option du boycott a été choisie notamment car le chef d'orchestre a refusé de prendre une position claire concernant le génocide en cours.

"" Sur le conflit israélo-palestinien, Lahav Shani affirme que le 7 octobre 2023, "Israël a vécu un événement horrible et sans précédent". "Comme beaucoup d'autres, j'ai immédiatement craint pour ma vie et pour celles de mes proches. Aucun Israélien n'a été épargné par ces événements. La société israélienne continue de pleurer les conséquences de l'attaque inhumaine du Hamas et aspire au retour des 48 civils encore retenus en otage dans des conditions insupportables", dit-il. "Pourtant, moi aussi, comme de nombreux Israéliens, je n'ai pas renoncé à mes valeurs humaines. Les images et témoignages qui proviennent de Gaza sont profondément bouleversants, et il est impossible de rester indifférent à la souffrance des civils à Gaza, au milieu de la catastrophe que cette guerre leur a infligée", ajoute le chef d'orchestre. "Tout doit être fait pour mettre fin à la guerre le plus rapidement possible et commencer le long processus de guérison et de reconstruction pour les deux sociétés"".[3]

Lahav Shani replace le 7 octobre 2023 comme **point de départ** et évoque avant tout la douleur vécue par la société israélienne. L'analyse structurelle du colonialisme, de l'occupation, et des crimes documentés contre les Palestiniens est absente.

En affirmant « la société israélienne continue de pleurer » puis en reconnaissant la « souffrance des civils à Gaza », il établit une symétrie entre les douleurs respectives des deux populations faisant ainsi **l'asymétrie fondamentale des rapports de pouvoir et des responsabilités**. Il invisibilise le cadre colonial et la violence systémique imposée au peuple palestinien.

En se réclamant des « valeurs humaines » sans nommer ou ni condamner les crimes contre l'humanité commis par l'État qu'il représente Lahav Shani adopte **une position d'humanisme abstrait**.

Le voeu final de « mettre fin à la guerre » et d'initier une « guérison » pour « les deux sociétés » reprend une rhétorique de réconciliation sans aborder pas les conditions préalables et essentielles de justice.

Finalement, cette déclaration publique de Lahav Shani confirme le bien-fondé du choix du Festival de Flandres. Ce refus persistant d'affronter la réalité du contexte politique et de nommer les responsabilités montre la limite du « dialogue », et il justifie le recours au boycott comme acte politique, éthique et anticolonial face à une absence explicite de solidarité et d'engagement pour la justice et le droit international.

Lahav Shani n'a pas encouragé explicitement le génocide en cours. Toutefois, le choix de garder le silence sur les crimes commis par son pays, combiné à la fonction symbolique qu'il occupe au sein d'une institution qui représente le régime israélien, peut légitimer, dans le contexte actuel, de soutenir le boycott de ses activités à la tête d'autres orchestres.





## Lignes directrices et modalités du boycott

Les lignes directrices, élaborées par la société civile palestinienne et le BNC (Comité national BDS), intègrent à la fois des principes inspirés du **droit international** et des **droits humains** et des modalités concrètes, permettant d'ajuster la stratégie selon les contextes.

« *Ancré dans les principes du droit international et des droits humains universels, le mouvement BDS, y compris PACBI, rejette par principe les boycotts d'individus fondés sur leur identité (telle que la nationalité, la race, le genre ou la religion) ou sur leur opinion. La simple affiliation de travailleurs culturels israéliens à une institution culturelle israélienne ne justifie donc pas l'application du boycott. En revanche, si un individu représente l'État d'Israël ou une institution israélienne complice, ou s'il est mandaté/recruté pour participer aux efforts d'«image» d'Israël, alors ses activités sont soumises au boycott institutionnel que prône le mouvement BDS.* »[1]

Le boycott tel que défini par BDS est conçu comme une forme de protestation légale et égalitaire : il ne vise jamais à essentialiser une population mais au contraire à traiter chaque situation avec discernement et responsabilité.

### Le boycott culturel

Dans le cadre de ce dossier, nous nous intéressons principalement au boycott culturel qui est des volets de BDS qui est le plus décrié et qui fait l'objet des interprétations les plus fallacieuses.

BDS et son volet culturel PACBI, dispose de lignes directrices très clairement formulées qui sont destinées à guider les acteurices de la culture dans leur application du boycott. En se construisant autour de l'idée centrale selon laquelle il s'agit d'une campagne qui vise les institutions culturelles et non pas les individus ou les œuvres, **le boycott culturel se concentre sur la notion de complicité**. Ce qui est visé avant tout, ce sont les moyens de production des produits culturels.

Selon les lignes directrices de PACBI, « *en règle générale et prioritaire, toutes les institutions culturelles israéliennes, sauf preuve du contraire, sont soumises au boycott du fait de leur complicité de longue date, profonde et consciente, à maintenir l'occupation israélienne et le déni des droits fondamentaux des Palestiniens, soit par leur silence, leur implication effective dans la justification, le blanchiment ou par tout autre moyen de diversion de l'attention aux violations par Israël du droit international et des droits humains. Par conséquent, ces institutions, toutes leurs activités et toutes les activités qu'elles sponsorisent ou soutiennent doivent être boycottées.* »[1]

[1]Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Annexe 2. Directives PACBI pour le boycott académique international d'Israël (révisées en juillet 2014) Source : PACBI (traduction AURDIP) Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël (p. 153-167). La Fabrique Éditions





Ainsi, si des artistes prennent position pour les droits du peuple palestinien mais qu'ils collaborent avec des institutions israéliennes complices, leurs œuvres restent boycottables.

Un exemple récent d'un film israélien illustre bien ce cas de figure. Nadav Lapid, réalisateur israélien tient une posture critique face à Israël et vit depuis quatre ans exilés en France.

Son film « Oui », présenté au festival de Cannes en mai 2025 et sorti en salles en France en septembre 2025, se veut un film critique de la société israélienne "complètement aveugle sur ce qu'elle est en train de commettre"[2] et Nadav Lapid lui-même se prononce ouvertement et à plusieurs reprises contre le génocide du peuple palestinien par Israël[3].

Or, le film a bénéficié de soutiens financiers et de diffusion israélien par des institutions complices, ce qui rend le film boycottable en dehors de toute prise de position critique du réalisateur ou du film.

Ainsi, lorsque la Fête de l'Huma a inclus dans son cycle de films palestiniens le film "Oui", BDS[4], le Ciné-Palestine, Tsedek et le collectif *La Palestine sauvera le cinéma*, ont appelé au boycott de « Oui ». « Ce film, coproduit par la société israélienne Bustan Films, **financé par l'Israel Film Fund**, vitrine de l'État sioniste via sa programmation dans le cadre du Festival du Cinéma Israélien à Paris, et nommé dans sept catégories aux Ophirs - l'équivalent des César en Israël, permettant une éventuelle représentation du pays aux Oscars - tombe pleinement sous les critères boycott culturel lancé en 2004 par PACBI (Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel), composante du BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions). »[5]

Pourtant, le boycott lancé contre le film de Nadav Lapid a été qualifié par la presse et par des personnalités publiques de « boycott des individus » à caractère « raciste » ou de « cruel contresens » qui ramène Nadav Lapid « à sa nationalité ou à son incapacité de filmer Gaza »[6].

Le boycott a donc encore une fois été réduit à une attaque contre l'identité du réalisateur et au contenu de son œuvre. Il rentrerait dans un « raisonnement théorique et autoritaire » et répondrait à l'ordre « artistes, vos papiers ! » qui a fait le titre de l'édito de la revue française Les Cahiers du cinéma pour dénoncer les présumés abus du boycott.

[1] Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel (PACBI), « Les directives du PACBI pour le boycott académique et culturel d'Israël », AURDIP, en ligne : <https://aurdip.org/les-directives-du-paci-pour-le/>

[2] RTS Info, « Nadav Lapid : son film "Oui" secoue les âmes face à l'horreur en Israël », entretien, 16 février 2025, en ligne : <https://www.rts.ch/info/culture/cinema/2025/article/nadav-lapid-son-film-oui-secoue-les-ames-face-a-l-horreur-en-israel-29019064.html>

[3] Rosa Moussaoui, « Nadav Lapid : "Le génocide à Gaza n'est pas celui de Netanyahu, c'est notre génocide à tous" », L'Humanité, 12 mars 2025, en ligne : <https://www.humanite.fr/culture-et-savoir/cinema/nadav-lapid-le-genocide-a-gaza-nest-pas-celui-de-netanyahu-cest-notre-genocide-a-tous>

[4] BDS France, « Un éclairage BDS sur Nadav Lapid », 20 mars 2025, en ligne : <https://www.bdsfrance.org/un-eclairage-bds-sur-nadav-lapid/>

[5] Festival Ciné-Palestine, « Communiqué : retrait du Festival Ciné-Palestine du cycle "Palestine" de la Fête de l'Humanité », 28 août 2024, en ligne : <https://www.festivalpalestine.paris/fr/news/communique-retrait-du-festival-cine-palestine-du-cycle-palestine-de-la-fete-de-l-humanite>

[6] Marcos Uzal, éditorial, Cahiers du cinéma, octobre 2025, p. 5





## Lignes directrices et modalités du boycott

### Le boycott de bon sens

BDS fonctionne selon une **logique dynamique**. La campagne adapte et élargit ses lignes directrices en fonction de la gravité du contexte, notamment en cas de génocide avéré. Étant ancré dans le droit international, il a pour vocation de réagir proportionnellement à la gravité des faits. Plus il y a de preuves de crimes graves, plus les recommandations du BDS deviennent strictes et globales. L'élargissement des lignes directrices vise à répondre à l'urgence, à la persistance de l'impunité et au double standard de la « communauté internationale».

C'est l'esprit du boycott de bon sens. « *Tandis que la liberté d'expression individuelle doit être pleinement et systématiquement respectée dans le contexte des boycotts culturels, un artiste/auteur individuel, israélien ou non, ne peut être exonéré d'un « boycott de bon sens » (au-delà des critères institutionnels du boycott PACBI) tel que peuvent le réclamer des citoyens de conscience dans le monde, en réaction à ce qu'ils considèrent comme une complicité individuelle flagrante, une responsabilité ou une promotion de violations du droit international (comme des crimes de guerre ou autres violations graves des droits humains), de la violence raciale ou des insultes raciales.* À ce niveau, les acteurs culturels israéliens ne doivent pas être exempts de critiques ou de toute forme légale de protestation, y compris le boycott; ils doivent être traités comme tout autre contrevenant de la même catégorie, ni mieux ni moins bien. Cela est conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur laquelle reposent les principes du mouvement BDS. »[1]

Autrement dit, le « bon sens » intervient dans les cas de complicité flagrante: une personne qui défend activement des crimes de guerre, un génocide ou justifie des violations du droit humain peut devenir l'objet d'un boycott dépassant les seuls critères formalisés.

Par exemple, il existe actuellement une campagne de boycott contre le groupe de musique Disturbed. Un membre de ce groupe, David Draiman, a été photographié en juin 2024 en train de signer un obus de l'armée israélienne qui devait être utilisé à Gaza. Cette personne assume publiquement des positions très favorables à l'armée israélienne et au gouvernement de Benjamin Netanyahu. Il a notamment partagé sur X son accord total avec une lettre adressée par Charlie Kirk, un influenceur américain d'extrême droite récemment assassiné, à Netanyahu encourageant la politique israélienne[2]. Donc même si le groupe Disturbed ne reçoit aucun soutien financier, institutionnel ou logistique de la part de l'État israélien, il est tout à fait légitime de considérer que la signature d'un obus israélien destiné à Gaza avec une inscription hostile pourrait constituer une glorification explicite d'actes de guerre, voire d'incitation aux crimes contre l'humanité.

**Attentive donc au contexte, la campagne BDS évolue.** Devant la gravité de la situation et suite au mandats d'arrêts publié par la CPI contre les dirigeants israéliens PACBI invite à amplifier le mouvement et appelle les institutions de la culture à refuser toute plateforme aux individus soupçonnés d'avoir participé ou contribué aux crimes de guerre commis par Israël depuis le mois d'octobre 2023. Ces individus doivent être soumis à des enquêtes par chaque État.[3]

[1]PACBI / BDS France, « Les directives PACBI pour le boycott culturel international d'Israël (révisées en juillet 2014) », 2014, en ligne : <https://www.bdsfrance.org/les-directives-pacbi-pour-le-boycott-culturel-international-disrael-revisees-en-juillet-2014-3/>

[2]Tsugi, « Soutien affiché de Tsahal, ce chanteur de métal va jouer au Zénith de Paris », 2 octobre 2025, en ligne : <https://www.tsugi.fr/soutien-affiche-tsahal-chanteur-metal-zenith-de-paris/>

[3]BDS National Committee (BNC), « ICC Arrest Warrants: No Platforming of Suspected Israeli War Criminals in Academic or Cultural Settings », ressource en ligne du mouvement BDS, en ligne : <https://bdsmovement.net/resources/icc-arrest-warrants-no-platforming-suspected-israeli-war-criminals-academic-or-cultural>





## Chronologie, genèse et évolution du boycott

Le boycott s'inscrit dans une longue tradition historique, née bien avant la création officielle de l'État d'Israël. Dès les années 1920, les Palestiniens ont utilisé le boycott comme un moyen de résistance face à la colonisation sioniste et britannique en Palestine. Cette stratégie s'est renforcée avec le boycott officiel de la Ligue arabe en 1945, qui visait à isoler Israël sur le plan économique dès sa création.<sup>[1]</sup> Au fil des décennies, le boycott s'est constamment adapté et réinventé, jusqu'à la naissance du mouvement international BDS en 2005 qui reprend et actualise cet héritage, montrant ainsi la permanence de cette forme de mobilisation face à l'oppression et à la colonisation.

### Émergence de BDS et de PACBI

Dans son ouvrage **Boycott, Désinvestissement, Sanctions** paru en 2010 [2], Omar Barghouti, cofondateur de la campagne BDS rappelle « En septembre 2000, après des années d'occupation israélienne « tranquille » et l'expansion considérable des colonies dans les territoires occupés, **la deuxième Intifada éclata**. À mesure que le soulèvement s'intensifiait, la répression brutale d'Israël, par des moyens qu'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits de l'homme ont assimilé à des crimes de guerre, rouvrit – au moins dans les cercles intellectuels – la question de l'avènement d'une paix juste dans le cadre d'un État colonial, ethnocentriste et expansionniste. »

Depuis ce moment, « **l'idée de boycotts et de sanctions était dans l'air**. Ainsi, des campagnes appelant à l'arrêt des investissements dans les entreprises qui soutenaient l'occupation israélienne, par exemple, se répandirent sur les campus américains, provoquant un début de panique dans les rangs du lobby pro-israélien et de sa branche étudiante. **Le caractère impromptu de ces premières tentatives fit bientôt place à des initiatives plus coordonnées** au niveau national qui aboutirent à la création du Mouvement de solidarité avec la Palestine (Palestine Solidarity Movement), puis de la Campagne américaine pour mettre fin à l'occupation israélienne (US Campaign to End the Israeli Occupation). De l'autre côté de l'Atlantique, et notamment au Royaume-Uni, des appels à diverses formes de boycott d'Israël furent lancés dans le monde intellectuel et syndical. Ces efforts s'intensifièrent au printemps 2002, avec la réoccupation militaire massive des villes palestiniennes et leur cortège de destructions et de victimes.

Une étape très importante dans le développement du mouvement fut **l'avis consultatif historique de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye du 9 juillet 2004 déclarant illégaux le mur et les colonies construites en territoire palestinien occupé.** »<sup>[2]</sup>

[1]Middle East Eye, « Grève générale en Palestine : histoire d'une révolte qui se répète », 20 mai 2021, en ligne : <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquêtes/palestine-greve-generale-mandat-britannique-israel-nakba-grande-revolte-arabe>

[2]Barghouti, O. (2010). Boycott, Désinvestissement, Sanctions. éd. La Fabrique





« À la même époque, la **Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI)**, lancée en avril 2004, publia une déclaration de principes soutenue par une soixantaine de syndicats et associations des territoires occupés appelant la communauté internationale à boycotter toutes les institutions universitaires et culturelles israéliennes afin de contribuer à «la lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne, à la colonisation et au système d'apartheid». Cet appel fut considérablement amplifié lorsque, à l'occasion du premier anniversaire de l'avis de la CIJ, **170 organisations et syndicats de la société civile palestinienne**, et notamment les principaux partis politiques, lancèrent un Appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS) contre Israël « jusqu'à ce qu'il respecte complètement les dispositions du droit international ».

« **Le Comité national BDS (BNC), créé en 2008 en Palestine, est devenu la référence et l'animateur du mouvement BDS global**, qui se fonde sur l'Appel BDS de la société civile palestinienne de 2005. Dans la droite ligne de la tradition palestinienne de résistance civique et populaire à l'occupation, à la colonisation et à l'apartheid, le BNC est une large coalition de partis politiques, de syndicats et d'organisations palestiniens représentant les trois composantes du peuple palestinien : **les réfugiés palestiniens ; les Palestiniens des territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza ; les citoyens palestiniens d'Israël.** »[1]

La même année, est fondé le collectif « **Boycott from within** », une association composée de des citoyen.nes israélien.es juif.ve.s et non-juif.ve.s qui soutiennent publiquement la campagne BDS lancée par la société civile palestinienne. Ses membres se présentent comme des citoyen.es critiques de leur propre État et s'inspirent explicitement de la lutte anti-apartheid sud-africaine[2].

[1] Barghouti, O. (2010). Boycott, Désinvestissement, Sanctions. ed. La Fabrique

[2] BOYCOTT! – Supporting the Palestinian BDS Call from Within, « Palestinians, Jews, citizens of Israel, join the Palestinian call for a BDS campaign against Israel », en ligne : <https://boycottisrael.info>





## Chronologie, genèse et évolution du boycott

### Les trois axes du BDS : Boycott, désinvestissement, sanctions

BDS n'est pas un mouvement, ni une organisation mais **une campagne**. Il s'agit d'un appel d'une population occupée et opprimée, la société palestinienne, à la solidarité internationale et au respect du droit international. La société civile palestinienne demande l'aide aux autres sociétés civiles pour faire pression sur leurs États et sur le régime israélien pour que leurs droits soient respectés.

Les trois axes du BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) s'inscrivent dans une stratégie globale visant à exercer une pression à différents niveaux.

**B  
D  
S**

Le boycott est un moyen citoyen, accessible à tous, de refuser d'acheter les produits ou de collaborer avec les institutions identifiées comme complices dans l'occupation ou l'apartheid.

Les campagnes de désinvestissement demandent aux banques, aux conseils locaux, aux églises, aux fonds de pension et aux universités de retirer leurs investissements de l'État d'Israël ainsi que de toutes les entreprises israéliennes et internationales qui contribuent au maintien du système d'apartheid israélien.

Les campagnes de sanctions incitent les gouvernements à respecter leurs obligations légales pour mettre fin à l'apartheid et la colonisation et à ne pas aider ou soutenir son maintien, notamment en interdisant les relations commerciales avec le régime israélien, en mettant fin au commerce et aux accords militaires et de libre-échange, ainsi qu'en suspendant l'adhésion d'Israël à des forums internationaux tels que les organes de l'ONU.

La campagne s'inscrit explicitement dans une démarche de solidarité et de réponse mobilisée face à l'oppression : « « Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les hommes et les femmes de conscience du monde entier à imposer des boycotts significatifs et à mettre en œuvre des initiatives de désinvestissement contre Israël semblables à ceux qui furent dirigés contre l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. **Nous leur demandons de faire pression sur leurs États respectifs afin qu'ils imposent un embargo et des sanctions contre Israël.** Nous invitons également les Israéliens de conscience à soutenir cet appel au nom de la justice et d'une véritable paix »»

« Le boycott, le désinvestissement et les sanctions peuvent varier et s'adapter aux circonstances. Du moment que sont reconnus les droits inaliénables des Palestiniens et le principe fondamental selon lequel il faut faire pression sur Israël pour qu'il respecte ces droits et les lois internationales, diverses formes de BDS peuvent s'appliquer en fonction de contextes spécifiques. Ne pas apporter un soutien déterminé et efficace à **cette forme minimale, civique et non-violente de résistance** à l'oppression, ou à toute autre forme de lutte comparable, c'est, pour les organisations de la société civile internationale, abandonner leur obligation morale de défendre le droit, la justice, la paix véritable, l'égalité et la possibilité de faire prévaloir les principes éthiques universels. » [1]



[1] Barghouti, O. (2010). Boycott, Désinvestissement, Sanctions. ed. La Fabrique



## Chronologie, genèse et évolution du boycott

### BDS existe car les États ne respectent pas le droit international

Le texte suivant a été écrit en 2008 par Omar Barghouti en introduction d'un article expliquant les raisons et la nécessité de boycotter les produits israéliens (en ce compris les produits culturels). Cet extrait illustre que le boycott des produits israéliens mais aussi le soutien de la majeure partie des États occidentaux à la violence coloniale israélienne ne sont en rien des phénomènes récents.

*« La complicité de l'Occident, qui s'est manifestée par un soutien diplomatique, économique et politique sans condition à Israël n'a fait que renforcer une impunité des violations des droits de l'homme sans précédent et a encouragé les sociétés civiles du monde entier à soutenir les initiatives de boycott d'Israël comme forme de lutte efficace et non-violente pour une paix fondée sur la justice. »[1]*

*« L'Union européenne tient une position unique de complicité avec les crimes de guerre d'Israël et ses violations des droits humains. Outre le silence et l'apathie devant le « génocide lent » mené contre les Palestiniens, Israël et ses institutions sont les bienvenus dans la plupart des pays européens, accueillis avec chaleur et générosité dans tous les domaines, économique, culturel, académique, sportif... L'Union européenne, le principal partenaire commercial d'Israël, regarde impassiblement cet État renforcer son siège barbare autour de Gaza, infligeant une punition collective à un million et demi de civils palestiniens condamnés à la désolation et condamnant des centaines de patients cardiaques ou nécessitant une dialyse rénale, les bébés prématurés et tous ceux dont la survie dépend de l'alimentation électrique à une mort imminente. »[2]*

[1]Barghouti, O. (2010). Boycott, Désinvestissement, Sanctions. ed. La Fabrique  
[2] Ibid.





## Chronologie, genèse et évolution du boycott

BDS existe car les États ne respectent pas le droit international

### Double standard

Le régime israélien n'a jamais fait l'objet de sanction de la part de l'UE malgré ses très nombreuses violations du droit international et des droits humains les plus fondamentaux.

Pourtant, l'Union Européenne peut suspendre certains accords économiques, limiter le commerce, ou interdire des relations avec certaines entités, groupes ou organisations lorsqu'il existe de graves violations du droit international ou des droits humains.

En 2025, la liste des pays sous sanctions européennes inclut principalement les États suivants :

Biélorussie ; Myanmar (Birmanie) ; Corée du Nord ; Iran ; Russie ; Syrie ; Venezuela ; République démocratique du Congo ; Libye ; Zimbabwe ; Burundi ; Haïti ; Mali ; Nicaragua ; Soudan du Sud ; Turquie ; Yémen[1]

Face à **l'impunité du régime israélien**, BDS constitue donc un moyen non-violent de pallier aux manquements des États qui refusent de faire appliquer le droit international de manière cohérente et juste.

### Le génocide, un crime collectif

À travers ses derniers avis et ordonnances, la Cour internationale de justice (CIJ) a exigé du régime israélien qu'il facilite sans entrave l'aide humanitaire à Gaza, mette fin à l'utilisation de la famine comme arme de guerre, protège la population civile et respecte le droit international humanitaire. La CIJ a également affirmé que l'occupation israélienne du territoire palestinien est illicite et doit cesser sans délai. En vain.

**Tous les États ayant ratifié la Convention sur le génocide ont le devoir d'agir activement pour prévenir tout acte de génocide et d'éviter toute complicité.** Cela implique, entre autres, l'interdiction de transferts d'armes ou de tout appui matériel, financier ou politique à Israël. Ainsi, accorder une aide à Israël pourrait être considéré comme une forme de complicité dans un génocide. De plus, si un État ne prend pas de mesures concrètes pour mettre fin aux violations (embargo sur les armes ou la suspension des relations économiques par exemple), il pourrait être tenu responsable sur le plan juridique. Malgré ces obligations, très peu d'États prennent réellement des mesures, et certains continuent même d'apporter leur soutien.

Par exemple, **l'UE, le plus grand partenaire économique d'Israël, refuse toujours de suspendre l'Accord d'association entre l'UE et Israël.** Pourtant, cet accord prévoit que le respect des droits humains est un principe essentiel. Si une des parties ne respecte pas ces droits, l'autre peut prendre des « mesures appropriées », comme la suspension totale ou partielle de l'accord.

« *L'UE a déjà imposé des mesures appropriées, soit la plupart du temps une suspension partielle, au titre de la clause relative aux droits humains en réponse à des violations extrêmement graves des droits humains dans des pays tiers. L'exemple le plus illustratif est la suspension partielle par l'Union européenne de son accord de coopération avec la Syrie face à crise aigüe de droits humains découlant de la répression de la révolution dans le pays en 2011. Dans sa décision de suspendre, l'UE évoque « la violation manifeste des principes de la Charte des Nations Unies qui constituent la base de la coopération entre la Syrie et l'Union européenne »* »[2]

[1]Conseil de l'Union européenne et Service européen pour l'action extérieure, « EU Sanctions Map », plateforme en ligne de référence sur les régimes de sanctions de l'Union européenne, en ligne : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main>

[2]CNCD-11.11.11, Suspendre l'accord d'association UE-Israël (Note politique n° 42, Moyen-Orient), février 2025, en ligne : <https://www.cncd.be/IMG/pdf/2025-02-note-politique-cncd-11-11-11-suspendre-accord-association-ue-israel.pdf>





## Chronologie, genèse et évolution du boycott

BDS existe car les États ne respectent pas le droit international

### Belgique, complice du génocide

Par ailleurs, les États-Unis et plusieurs pays européens, dont la Belgique, continuent de fournir des armes malgré les ordonnances de la CIJ faisant de cette politique un soutien matériel avéré au génocide du peuple palestinien.

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese, a publié en juillet 2025 un nouveau rapport qui expose le rôle des complicités européennes, y compris belges, dans l'économie de l'occupation israélienne et dans le génocide[1]. Elle souligne que « *le génocide à Gaza constitue un crime collectif* », rendu possible notamment par **le transfert, la production et le transit d'armes via des États tiers**. Elle cite la Belgique comme plateforme logistique et commerciale, et dénonce explicitement l'insuffisance des mesures belges et européennes pour stopper l'aide militaire ou économique à Israël malgré les déclarations publiques.

**Au moins dix entreprises belges sont identifiées comme complices** : OIP-Elbit, Syensqo Safran, Thales, BMT Aerospace, Sabca, Caterpillar, Challenge Handling, Maersk, Sciotec et Syensqo. Notons que Safran Aero Boosters, qui produit à Herstal des composantes des avions de guerre américain F-15 et F-16 qui finissent entre les mains de l'armée israélienne, est détenu à 31% par le gouvernement wallon.[2]

Au contraire, l'État belge criminalise les actions militantes qui tentent de bloquer ce transfert d'arme.[3]

[1]Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, From economy of occupation to economy of genocide (A/HRC/59/23), 16 juin 2025, en ligne : <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/ahrc5923-economy-occupation-economy-genocide-report-special-rapporteur>

[2]Campagne Stop Arming Israel Belgium, « Nos cibles : 10 entreprises complices en Belgique », en ligne : <https://stop-arming-israel-belgium.com/nos-cibles/>

[3]Bruxelles Dévie, « RÉPRESSION : des activistes poursuivi·es pour avoir bloqué une entreprise d'armement israélienne en Belgique », 7 novembre 2025, en ligne : <https://bruxellesdevie.com/2025/11/07/repression-des-activistes-poursuivis%C2%B7es-pour-avoir-bloque-une-entreprise-darmement-israelienne-en-belgique/>





## Analyse de la séquence médiatique

### Les accusations de discrimination et d'antisémitisme

L'action du festival est présentée presque systématiquement comme un acte discriminatoire à l'égard d'un individu en raison de son identité nationale, passant sous silence la logique du boycott culturel, pourtant au cœur du message des organisateurs.

#### « les antisémites dictent la programmation »

« un prétexte politique qui masque l'antisémitisme et justifie la discrimination. M. Shani est exclu en raison de ce qu'il est, et non de ce qu'il fait. L'exclusion systématique d'artistes en fonction de leur origine est discriminatoire, moralement inacceptable et crée un précédent dangereux ». Le Centre

Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand, 11/09

Le Premier ministre Bart De Wever (N-VA) s'est rendu ce week-end en Allemagne pour exprimer son soutien au chef d'orchestre. « Jamais il n'y aura la moindre place pour le racisme et l'antisémitisme dans ce pays », a-t-il déclaré sur X. C'est officiel, le concert du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand est annulé: voici la raison invoquée

Lahav Shani et l'Orchestre philharmonique de Munich ont reçu une ovation debout lundi lors d'un concert de solidarité contre l'antisémitisme à Berlin, un concert organisé à la dernière minute.

Lahav Shani après l'annulation de son concert à Gand: "Je me suis retrouvé entraîné dans une tempête publique qui a dégénéré en incident diplomatique"



"Pour les survivants de la Shoah, ce 18 septembre et l'attitude du festival de Gand resteront un exemple triste et particulièrement honteux de l'antisémitisme croissant en Europe, qui devient de plus en plus manifeste à la suite de préoccupations sécuritaires lâches et d'une arrogance morale", a déclaré Christoph Heubner dans un communiqué lors d'une visite sur le site de l'ancien camp d'extermination d'Auschwitz. Il a parlé d'un "jour noir pour la culture européenne".

Conflit israélo-palestinien - Le Comité Auschwitz qualifie la décision du Festival de Gand de "scandaleuse"



## L'instrumentalisation de la lutte contre le racisme

Cette couverture médiatique révèle une mécanique rhétorique très puissante et largement mobilisée quand il s'agit de parler de la situation en Palestine : **l'accusation de discrimination et d'antisémitisme.**

Nous l'évoquons dans l'outil pédagogique « *Le traitement médiatique du génocide en Palestine* » : le caractère génocidaire de la guerre menée contre la Palestine jette une lumière crue sur le sionisme réellement existant et son caractère colonial. Malgré cela, ce cadre analytique est rarement mobilisé par les média grand public occidentaux. Au contraire, on ne compte plus les articles et cartes blanches accusant d'antisémitisme toute personne ou institution qui défend des positions antisionistes ; qui dénonce les actions du régime israélien ou qui les analyse sous le prisme colonial ou qui proteste simplement contre le génocide en cours.

Cet amalgame est rendu possible car depuis le début de son existence, le régime israélien se présente comme le représentant de tou·te·s les Juif·ve·s du monde, une position contestée, en premier lieu, par de très nombreux·ses Juif·ve·s (et ce depuis plus d'un siècle)[1].

En effet, **les voix juives antisionistes existent et sont nombreuses.** Par exemple, en Europe, 24 collectifs juifs (dont 3 belges) rassemblés en réseau, l'European Jews for Palestine[2], rejettent explicitement l'« *idéologie de suprématie juive de l'État sioniste* ». Mais ces associations et collectifs sont rarement invités dans les médias, au détriment de structures qui soutiennent le gouvernement israélien, accentuant la confusion entre critique de l'État d'Israël et antisémitisme.

Ce sont principalement les présidents du MR et de la N-VA qui ont exprimé des positions à première vue antiracistes. Ce qui peut sembler paradoxal au vu de l'héritage et du passif de ces partis, ainsi que des individus qui les représentent.

Georges-Louis Bouchez (président du MR) partage fréquemment du contenu ou entretient des liens avec des personnalités d'extrême droite. Plusieurs articles relèvent que Bouchez a relayé, liké ou interagi sur les réseaux sociaux avec des figures connues pour leur proximité avec des courants d'extrême-droite comme Tom Van Grieken (Vlaams Belang) ou Éric Zemmour.[3]

Par ailleurs, le MR recrute des personnalités d'extrême-droite comme Noa Pozzi (ancienne tête de liste pour le parti d'extrême-droite « Chez Nous »)[4]. Le MR a également nommé comme chef de cabinet un ancien fondateur d'un parti d'extrême le Parti Populaire (PP), Rudy Aernoudt.[5] Ses nominations au sein du MR ont suscité des critiques et débats, certains y voyant une banalisation préoccupante des passerelles entre partis traditionnels et figures issues de la mouvance d'extrême droite.

[1] Béatrice Orès, Michèle Sibony et Sonia Fayman (dir.), *Antisionisme, une histoire juive*, Paris, Syllèphe, 2023.

[2] European Jews for Palestine (EJP), « Who we are and what we stand for » / « Juifs européens pour la Palestine – Qui nous sommes et pourquoi nous nous organisons », site du réseau European Jews for Palestine, en ligne : <https://jewsforpalestine.eu/>

[3] Bruxelles Dévie, « Le MR ouvre la voie à l'extrême-droite, Bouchez en première ligne », 22 mai 2022, en ligne : <https://bruxellesdevie.com/2022/05/22/le-mr-ouvre-la-voie-a-l-extreme-droite-bouchez-en-premiere-ligne/>

[4] RTL Info, « Un militant d'extrême droite devient membre du MR : "On aurait dû nous consulter en interne" », 12 janvier 2025, en ligne : <https://www rtl.be/actu/belgique/politique/un-militant-dextreme-droite-devient-membre-du-mr-aurait-du-nous-consulter-en/2025-01-12/article/735256>

[5] Bruxelles Dévie, « Le fondateur d'un parti d'extrême droite comme nouveau chef de cabinet pour le MR », 24 mars 2025, en ligne : <https://bruxellesdevie.com/2025/03/24/le-fondateur-dun-parti-dextreme-droite-comme-nouveau-chef-de-cabinet-pour-le-mr/>





## L'instrumentalisation de la lutte contre le racisme

« Il existe des liens de convivialité entre certain·es membres ou proches du MR et des militant·es d'extrême droite ou apparenté·es. L'amitié, la fréquentation ou le soutien de personnes d'extrême droite ne sont évidemment pas interdits par la loi. Cette réalité permet cependant de mieux comprendre que, loin d'une frontière nette entre la droite et l'extrême droite, il conviendrait de penser les positions de certain·es membres et autres sympathisant·es du MR comme un continuum politique et social. »[1]

Georges-Louis Bouchez a aussi notamment déclaré : « L'islamophobie ne devait pas être un délit. C'est comme l'arachnophobie », réduisant l'islamophobie à une simple opinion ou peur individuelle, alors qu'il s'agit d'un racisme.[2] De plus, l'analogie relève en partie d'un processus d'animalisation : assimiler les musulmans à des araignées dont la peur serait légitime ou naturelle active un imaginaire de menace non humaine. Ce procédé d'animalisation d'un groupe humain a été mobilisé dans de nombreux discours racistes pour justifier la discrimination et l'exclusion.

Par ailleurs, si « il n'existe pas à proprement parler de politique étrangère d'extrême droite. Ses différentes composantes affichent généralement une large variété de positionnement, notamment sur le plan des alliances géopolitiques. Il n'en demeure pas moins que la vision des relations internationales défendue par le président du Mouvement réformateur (MR) prolonge sa conception foncièrement inégalitaire de l'ordre social, marqueur classique de cette mouvance. (...) Cette vision impitoyable de l'ordre international se constate également à travers la radicalisation de la position traditionnellement pro-israélienne des libéraux francophones. Jouant de l'ambiguïté qui accompagne toute sa stratégie droitière, Bouchez cherche à maintenir l'illusion d'une forme d'équilibre, tout en assumant un rôle de bouclier de Tel-Aviv à faire pâlir le dôme de fer, en particulier depuis le 7 octobre 2023. À coup d'interventions provocatrices, comme la qualification des attentats aux bipeurs au Liban attribués au Mossad de « coup de génie », mais aussi d'impulsions décisives à la ligne des exécutifs auxquels son parti participe, Bouchez s'est incontestablement profilé du côté du gouvernement de Benjamin Netanyahu. **Cette posture a contribué à lui attirer la sympathie de toute une galaxie extrémiste applaudissant les massacres à Gaza, perçus comme une guerre civilisatrice par procuration contre le « barbare global » auquel se rattache la figure du Palestinien.** »[3]

[1]Martin Georges, « Enquête. L'extrême droite au MR, ou la stratégie de la perversion », Politique. Revue belge d'analyse et de débat, n°130, 2<sup>e</sup> trimestre 2025, en ligne : <https://www.revuepolitique.be/enquete-lextreme-droite-au-mr-ou-la-strategie-de-la-perversion/>

[2]Bruxelles Dévie, « Georges-Louis Bouchez et le MR : le choix de l'islamophobie décomplexée », 4 février 2025, en ligne : <https://bruxellesdevie.com/2025/02/04/georges-louis-bouchez-et-le-mr-le-choix-de-lislamophobie-decomplexee/>

[3]Grégoire Mauzé, « L'extrême droïtisation de la politique étrangère du MR », Politique. Revue belge d'analyse et de débat, 3 août 2025, en ligne : <https://www.revuepolitique.be/lextreme-droitisation-de-la-politique-etrangere-du-mr/>





## L'Instrumentalisation de la lutte contre le racisme

Quant à la NVA, via la Volksunie dont il est issu, a des filiations directes avec des groupes et personnalités collaboratrices du régime nazi et engagées ouvertement dans l'antisémitisme pendant la Seconde Guerre mondiale.[1]

La NVA s'illustre par une politique pro-israélienne très affirmée[2] et un refus de soutenir les initiatives internationales contre le racisme lorsqu'elles incluent la critique du régime israélien, brandissant le motif de l'antisémitisme pour justifier son retrait ou sa critique de ces initiatives.

Cette instrumentalisation permet à ces partis de se présenter comme de fervents défenseurs des valeurs démocratiques et de la lutte contre le racisme, tout en minimisant leur propre passif concernant le racisme. Ils trouvent dans leur engagement pro-israélien une sorte de réhabilitation publique, non seulement en se posant en défenseurs des Juifs et des Juives, mais aussi en disqualifiant leurs adversaires comme antisémites, même lorsqu'il s'agit de refus du colonialisme ou de critiques des politiques de l'État israélien.

L'alignement de partis à l'histoire ou aux pratiques de discrimination sur un soutien inconditionnel à Israël (notamment contre les Palestiniens) n'est pas paradoxal, il s'inscrit dans **une continuité historique**. « Nationalisme exacerbé refusant toute coexistence avec l'Autre, en l'occurrence le Palestinien, le sionisme qui domine aujourd'hui en Israël a renoué avec ce type d'alliés. Les États gouvernés par des xénophobes au lourd passif antisémite, dont le dirigeant le plus représentatif est le Hongrois Viktor Orbán, et les partis d'extrême droite occidentale figurent désormais parmi les meilleurs soutiens de la droite israélienne. Ils partagent avec le sionisme contemporain le culte de la pureté de la terre et du sang, ainsi que le rejet de toute altérité qui pourrait la « polluer ». La matrice antisémite dont ils sont issus coabite sans contradiction visible avec la parenté idéologique qui les lie à leurs homologues israéliens. »[3] Theodor Herzl, dans son ouvrage fondateur du sionisme, L'État des Juifs (1896), affirmait déjà que « **les antisémites seront nos amis les plus sûrs et les pays antisémites nos alliés** ».

Enfin, cette mécanique rhétorique neutralise le débat politique de fond et transforme le boycott culturel en discrimination individuelle, vidant de son contenu politique toute solidarité ou dénonciation du colonialisme. La défense sélective de l'antisémitisme sert à évacuer la critique systémique au profit d'une approche moralisatrice et émotionnelle, permettant aux partis de droite et d'extrême droite de se draper dans l'antiracisme.

« *La classe dirigeante israélienne ne fait en réalité que perpétuer ainsi une tradition qui remonte au temps des pères fondateurs du sionisme : trouver dans les antisémites européens des alliés à leur entreprise, et qui se prolonge à la faveur de la « convergence coloniale ».* »[4]

[1]Université Populaire de Bruxelles & Alliance Juive Antisioniste de Belgique (AJAB), « Histoire de l'antisémitisme en Belgique – Chapitre I : côté flamand », Stuut, 11 février 2025, en ligne : <https://stuut.info/Histoire-de-l-antisemtisme-en-Belgique-Chapitre-I-cote-flamand-6071>

[2]Melek Zertal, Margaux Hoebeke et Frank Olbrechts, « La N-VA et les extrémistes pro-israéliens. L'extrême politesse », Médor, n°35, été 2024, en ligne : <https://medor.coop/magazines/medor-n35-ete-2024/la-n-va-et-les-extremistes-pro-israeliens-guerre-palestine-droite-genocide-uip-lobbyisme-bfoi/?full=1>

[3]Sophie Bessis, « Cette extrême droite pro-Israël », dans Manuel d'autodéfense intellectuelle — Histoire, supplément au Monde diplomatique, septembre 2024, p. 58-61, en ligne : [https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manual\\_d\\_autodefense\\_intellectuelle\\_histoire/a67409](https://www.monde-diplomatique.fr/publications/manual_d_autodefense_intellectuelle_histoire/a67409)

[4]Alain Gresh et Sarra Grira, « Antisémitisme. L'extrême droite blanchie par son soutien à Israël », Orient XXI, éditorial, décembre 2023, en ligne : <https://orientxxi.info/magazine/antisemitisme-l-extreme-droite-blanchie-par-son-soutien-a-israel,6952>





## Analyse de la séquence médiatique

### Un danger pour la liberté d'expression

Le boycott de Lahav Shani est représenté comme un acte de rupture qui refuserait le dialogue et mettrait en danger la liberté d'expression. Cette rhétorique associe le boycott à un dogmatisme qui empêche le dialogue. Puisque le contexte, à savoir le génocide en cours contre le peuple palestinien, n'est quasi pas abordé, le boycott est réduit à une agression contre la liberté d'expression et l'artiste devient le seul persécuté. Le rôle de Lahav Shani comme représentant du régime israélien n'est à aucun moment clairement mentionné, l'annulation devient alors une affaire d'opinions.

C'est ce qu'illustre cette phrase prononcée par Georges-Louis Bouchez et qui a été reprise dans 2 des articles analysés



"C'est une honte pour notre pays. Allons-nous demander à tous les Belges leur position sur la colonisation pour savoir si on peut les produire ou non selon les critères de la 'bien pensance'? C'est de la police politique colorée d'antisémitisme. [...].

Annulation du concert de l'Israélien Lahav Shani à Gand : Bart De Wever qualifie la décision "d'irréfléchie et irresponsable", 11/09

Ce déplacement du débat, porté par la rhétorique de la "bien-pensance", transforme ainsi la question du boycott : elle n'est plus présentée comme une réaction à une situation de violation des droits, mais comme **une affaire relevant de convictions personnelles**. Cela implique donc de considérer que le débat autour du boycott de Lahav Shani relève d'une affaire d'opinions individuelles et non de faits objectivement établis concernant la situation en Palestine.

Dans un contexte de traitement asymétrique entre les voix palestiniennes, très souvent réprimées et criminalisées et les voix israéliennes qui bénéficient de visibilité, ce sont ici les voix de soutien à la Palestine qui sont présentées comme ayant du pouvoir. Cette inversion répond à l'image de victime toujours exposée à la menace dans laquelle le régime israélien a l'habitude de se présenter, « *une victimisation érigée en raison d'État, qui justifie l'exception permanente, l'état d'urgence et l'impunité.* »[1]

Défendre la « liberté d'expression » devient un moyen de légitimer le silence sur le génocide, d'inverser les rôles et d'occulter la responsabilité collective devant les crimes, tout en protégeant l'impunité de l'État israélien et de ses représentants culturels.

[1]Gideon Levy, « Le consentement israélien au génocide. "Pas de Palestiniens innocents" », Le Monde diplomatique, n°859, octobre 2025, p. 7, en ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2025/10/LEVY/68858>





## Analyse de la séquence médiatique

### Un chef jeune et talentueux

Le récit médiatique oppose la réputation d'un « jeune et talentueux directeur musical internationalement reconnu » et le prestige de « l'une des plus grandes formations bavaroises » à ce qui est décrit comme une décision « irréfléchie », « impardonnable », « honteuse », et « discriminatoire ». Cette opposition illustre une stratégie narrative fréquente : le recours au stéréotype du "talent exceptionnel" pour défendre l'artiste et condamner le boycott.

Les médias insistent sur les qualités remarquables de Lahav Shani (présenté comme un « jeune et talentueux directeur musical internationalement reconnu ») et sur la renommée du Münchner Philharmoniker (« l'une des plus grandes formations bavaroises »).

Ce récit fait passer le message implicite selon lequel l'excellence artistique et le mérite individuel devraient garantir une forme d'immunité contre la critique ou les sanctions, transformant l'artiste en victime injustement ciblée.

Ce cadrage renforce **une dichotomie** : d'un côté, la culture, le raffinement et le talent; de l'autre, une procédure jugée barbare ou arbitraire, souvent associée à l'émotion, à la violence et au sectarisme. Nous retrouvons ici le mythe romantique de l'art qui érige l'artiste en héros et le place en retrait face au monde. Cette conception de la figure de l'artiste reste ancrée dans l'imaginaire collectif et a comme conséquence **d'occuler le système de production dans lequel chaque artiste s'inscrit**.

### L'occultation du rôle politique de Lahav Shani

**Le rôle éminemment politique** de Lahav Shani est passé sous silence rendant ainsi la situation incompréhensible ou permettant de mobiliser le racisme comme explication.

Cet extrait d'une carte blanche de Nadia Geerts, qui se présente comme essayiste et qui est également membre du CA de la RTBF, l'illustre.

« Personnellement, j'ai toujours trouvé désagréable cette manie d'interroger les personnalités du show-business pour connaître leurs opinions sur tel ou tel sujet d'actualité. Non pas, bien sûr, qu'un acteur ou une chanteuse n'ait nécessairement rien à dire d'intéressant. Mais il faut bien admettre qu'il arrive que de telles questions ne suscitent rien d'autre qu'une succession de lieux communs et autres discours convenus sur la paix, la tolérance et la nécessaire préservation de la nature. Qu'en est-il du droit à dire "Je ne sais pas", "Je n'ai pas d'avis sur cette question", voire même "Je ne souhaite pas m'exprimer sur ce sujet" ? »[1]

Mais Lahav Shani n'est pas seulement « une personnalité du show-business », il est le représentant d'un État qui commet un génocide.

Suite à l'attaque du 7 octobre 2023, alors que l'armée israélienne commettait déjà des violations du droit international, l'Orchestre philharmonique d'Israël sous la direction de Lahav Shani a organisé le concert nommé « Israel Salute » en solidarité aux otages israéliens. Le concert était diffusé en direct dans une salle vide où seules les images des otages israéliens « regardaient » les musiciens depuis les sièges des premiers rangs avec le message « Bring them home » qui brillait en grand devant le bâtiment.[2]





## Analyse de la séquence médiatique L'occultation du rôle politique de Lahav Shani

A cette occasion Lahav Shani a exprimé son soutien aux « *soldats volontaires, citoyens ordinaires, voisins et connaissances* » qui apportent leur aide à Israël. Il a conclu ainsi : « *La solidarité de toute la société israélienne est un rayon de lumière en ces temps sombres. L'ingéniosité, l'esprit de coopération et l'engouement des engagés volontaires nous inspirent et nous donnent de l'espoir. La solidarité est la source de notre force... Je nous souhaite à toutes et à tous des jours meilleurs.* »[3] Les déclarations de Lahav Shani réutilisent les éléments de langage du régime israélien présentant son armée comme « l'armée la plus morale du monde » et évacuant toute référence aux violations du droit international ou à la colonisation. Louer l'« ingéniosité », l'« esprit de coopération » ou la cohésion d'une armée durant une guerre génocidaire peut être perçu comme un acte de légitimation morale ou une banalisation de cette guerre.

Surtout, Lahav Shani est le chef principal de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Son rôle central au sein cette institution est important, car il s'agit d'une organisation directement liée au régime israélien comme expliqué plus tôt.

[1] La Libre Belgique, « L'exclusion de Lahav Shani et le droit de garder le silence », carte blanche, 16 septembre 2025, en ligne : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2025/09/16/l'exclusion-de-lahav-shani-et-le-droit-de-garder-le-silence-FA6P5IZFBHLVEMIHKHYFF7U/>

[2]Inna Rogatchi, « Music of Shattered Hearts: Salute to Israel concert », The Times of Israel (blogs), 22 octobre 2023, en ligne : <https://blogs.timesofisrael.com/music-of-shattered-hearts-salute-to-israel-concert/>

[3]Shiryn Ghermezian, « Israel Philharmonic Orchestra Conductor Discusses "Unity in Times of Crisis" as Musicians Perform for Israeli Victims of Hamas », The Algemeiner, 27 octobre 2023, en ligne : <https://www.algemeiner.com/2023/10/27/israel-philharmonic-orchestra-conductor-discusses-unity-times-crisis-musicians-perform-israeli-victims-hamas/>





## La culture, un régime d'exception ?

Très souvent, ceux et celles qui s'opposent au boycott culturel prétendent que le boycott culturel cherche à « détruire les ponts » que la culture peut construire, que le boycott choisirait « la facilité de l'exclusion » ou encore que la culture constituerait « les dernières citadelles où des idées dissidentes peuvent circuler », que « la culture n'a jamais été une marionnette docile au service des intérêts politiques ». [1]

Ces arguments se basent sur une ignorance ou un refus de connaître la nature de la politique culturelle et israélienne et une interprétation dépolitisée et idéalisée, voire abstraite de la culture. Selon elles et eux, la culture serait un espace neutre et universel privilégiant le dialogue, la paix, protégeant jusqu'aux voix les plus marginales contre toute instrumentalisation politique ou exclusion, l'université comme la culture seraient des espaces de dialogue et d'échange situés dans des sphères séparées du réel et donc de toute question politique.

Le boycott culturel, selon ses partisans, vise donc précisément à dénoncer cette instrumentalisation et à exiger que la culture ne serve pas à blanchir des politiques de domination, ni à occulter des violations graves du droit international.

Comme le souligne, Michael de Cock, directeur du KVS, « *en choisissant le boycott, la culture cesse d'être un simple outil de soft power. Elle devient un véritable instrument de pression politique internationale. De balbutiante et hésitante, elle se hisse en première ligne* » [2].

Les arguments anti-boycott passent trop souvent sous silence **la dimension fondamentalement politique, voire nationaliste de la culture**, tant dans ses modes de production que dans ses effets diplomatiques et symboliques. Pourtant les produits culturels et sportifs sont fortement associés à la nationalité : que ce soit lors des grandes compétitions sportives ou d'événements culturels internationaux, chaque œuvre, équipe ou artiste est identifié par son pays, transformant la création ou la performance en un « porte-drapeau » national.[3] La nationalité d'un film, d'un livre ou d'un spectacle oriente souvent sa réception, son financement et sa visibilité sur la scène internationale : il ne s'agit pas seulement de l'œuvre d'un artiste individuel, mais d'un « produit national » qui sert à la diplomatie culturelle d'un État.



Le soft power désigne la capacité d'un État ou d'un acteur à influencer les autres sans recourir à la coercition ou à la force, mais par l'attractivité de sa culture, de ses valeurs, son modèle social ou politique, sa diplomatie ou son rayonnement scientifique et technologique.

[1] Collectif d'artistes, « Non aux boycotts culturels », carte blanche, Le Soir, 14 décembre 2024, en ligne : <https://www.lesoir.be/642490/article/2024-12-14/non-aux-boycotts-culturels>

[2] « Boycott culturel, la grande force du soft power », Le Soir, 12 septembre 2025, en ligne : <https://www.lesoir.be/698680/article/2025-09-12/boycott-culturel-la-grande-force-du-soft-power>

[3] July Robert, « Le sport, les sports, un enjeu sociétal multifacette » [https://pac-g.be/docs/CEP\\_en\\_ligne\\_SportSociete\\_2025\\_web.pdf#page=50](https://pac-g.be/docs/CEP_en_ligne_SportSociete_2025_web.pdf#page=50)





## La culture, un régime d'exception ?

Ce sont pour ces raisons que la Russie a été boycottée ou exclue de nombreuses compétitions sportives internationales ces dernières années, notamment en réaction à l'invasion de l'Ukraine en 2022. Plusieurs fédérations sportives, dont celles du football, du tennis, des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont suspendu ou interdit la participation des athlètes russes sous leur drapeau, illustrant la façon dont le sport reste intimement lié à l'image de l'État et à ses choix politiques.<sup>[1]</sup> Rappelons que Lahav Shani a remplacé chef russe Valery Gergiev à la tête du Münchner Philharmoniker parce que le conseil municipal de Munich "estimait qu'il ne s'était pas suffisamment distancié du président russe Vladimir Poutine, dont il est considéré comme proche, après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine."

En Belgique, la compétence "culture" relève en priorité des Communautés (française, flamande, germanophone), qui gèrent de manière autonome la politique culturelle, y compris l'exportation d'œuvres et le soutien aux artistes. Chaque Communauté a son ministère de la Culture, qui définit la programmation, les subventions et les initiatives d'exportation. Le ministère fédéral des Affaires étrangères intervient en soutien logistique (via les ambassades, relais diplomatiques pour la promotion), mais il ne pilote ni la programmation artistique ni la sélection culturelle à l'étranger. Cette séparation des responsabilités limite la possibilité d'instrumentaliser la culture comme outils de diplomatie. Il s'agit d'une différence de taille par rapport au modèle israélien où la politique culturelle extérieure est une composante explicite de la stratégie d'influence. Donc assimiler la "culture israélienne" exportée à une simple offre culturelle selon les critères d'État comme la Belgique dont le fonctionnement est plus décentralisé et pluraliste est fallacieux.

En Israël, l'exportation culturelle est pensée comme un instrument du soft power et de la diplomatie publique, pilotée par le ministère des Affaires étrangères, qui sélectionne, finance et encadre les œuvres, artistes et festivals exportés pour servir explicitement les intérêts stratégiques de l'État (image, hasbara, influence, repositionnement international).

[1] Volkan Ozkandal, « Le nationalisme et le sport, une histoire tumultueuse », Le Taurillon, 4 décembre 2020, en ligne : <https://www.taurillon.org/le-nationalisme-et-le-sport-une-histoire-tumultueuse>





## La culture, un instrument clef de la Hasbara

La politique culturelle israélienne joue un rôle fondamental dans la Hasbara. Elle est utilisée stratégiquement et explicitement afin d'améliorer l'image internationale d'Israël, de contrer le boycott et de masquer les réalités de l'occupation et de la colonisation.

La Hasbara signifie « explication » en hébreu et désigne l'appareil de propagande étatique israélienne, centré sur la légitimation de la politique coloniale, l'apologie du sionisme, et l'attaque systématique de toute critique, qu'elle soit politique, médiatique, universitaire ou citoyenne. Nous reviendrons sur ce concept plus en détail à partir de la page 39.

En Israël, la gestion de la production culturelle à l'international est principalement assurée par **le ministère des Affaires étrangères**, à travers sa « division des affaires culturelles et scientifiques » (DCSA). Ce ministère pilote les exportations culturelles non comme un simple soutien à la création mais comme **un outil stratégique de diplomatie publique** et de Hasbara

À l'intérieur du pays, le ministère de la Culture reste en charge des politiques culturelles et des subventions internes. Les deux ministères collaborent pour sélectionner et soutenir les artistes et productions tant qu'elles profitent au récit officiel. Les décisions sont souvent prises en réunion conjointe, et certains projets stratégiques (expos, tournées, prix) sont financés ou coordonnés à la fois par le ministère de la Culture et celui des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le bureau du Premier ministre et les acteurs de la Hasbara.

Voici comment en 2015, le directeur général du ministère des Affaires étrangères de l'époque, Nissim Ben-Sheetrit, définit le rôle de son ministère : « [...] utiliser les productions culturelles israéliennes pour atteindre les objectifs politiques de l'État d'Israël. C'est d'autant plus nécessaire face aux défis auxquels doit faire face l'État d'Israël confronté à l'expansion des actions de délégitimation et de boycott. [...] Utiliser la culture israélienne comme un reflet positif de l'État d'Israël est un moyen pour développer et renforcer des liens diplomatiques. Pour nous, renforcer une image positive d'Israël est un but en soi. »[1]

En 2005, il affirmera également « **Nous considérons la culture comme un outil de premier ordre pour la hasbara. En ce qui me concerne, je ne fais aucune différence entre la hasbara et la culture.** »[2]

Après la guerre de 2008-2009 contre Gaza, Arye Mekel, le vice-directeur général au ministère des Affaires étrangères chargé de la DCSA, déclare : « Nous allons envoyer à l'étranger des romanciers et des écrivains connus, des compagnies théâtrales, des expositions. [...] On montrera ainsi **un plus joli visage d'Israël**, pour ne plus être perçus dans un contexte de guerre. »[3]

« Selon le plan de travail gouvernemental israélien pour l'année 2011, les principaux objectifs du ministère des Affaires étrangères incluent : freiner la délégitimation, mobiliser des militants pro-israéliens sur internet, mettre l'accent sur la mission des artistes israéliens à l'étranger, particulièrement dans des expositions et foires de design en Europe, et produire des spectacles de culture israélienne destinés aux universités étrangères pour montrer au public libéral la diversité culturelle et l'ouverture d'esprit en Israël. [...] On ne saurait mieux montrer l'importance de la culture dans la propagande israélienne vers l'étranger. »[4]

[1]Cité in Sivan, E. et Laborie, A. (2016). La culture israélienne à l'export, la barrière de protection. Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël (p. 93-107). La Fabrique Éditions.

[1]Ibid.

[2]Ibid.

[4]Ibid.





## La culture, un instrument clef de la Hasbara

L'exportation culturelle (cinéma, littérature, danse, expositions) vise à présenter Israël comme une **société ouverte, diverse et créative**, en occultant sa dimension coloniale.

L'exportation officielle valorise parfois des œuvres critiques ou progressistes, mais seulement lorsqu'elles participent au récit de la "démocratie vibrante" ou "société pluraliste" israélienne, permettant d'entretenir la confusion sur le rôle réel de l'État et de son armée.

« La culture israélienne que l'on connaît en Occident et qui y jouit d'un grand prestige [...] s'est imposée dans le monde entier et a façonné la perception d'Israël comme un pays où règne une culture d'avant-garde. **Ce qui échappe toutefois largement aux observateurs et spectateurs occidentaux, c'est que cette culture-là est en complet décalage avec la réalité israélienne.** »[1]

« La politique de promotion culturelle a donc accru la visibilité sur les écrans du monde d'un certain cinéma israélien qui semble à première vue antimilitariste, anti-occupation, féministe, multiculturel, séculier et pro-gay. [...] Ces œuvres sont peu vues à l'intérieur d'Israël. Elles sont essentiellement destinées à l'exportation et à la consommation occidentale. »

Par ailleurs, l'État israélien privilégie les **productions artistiques eurocentriques**, souvent portées par des artistes issus des milieux ashkénazes, tandis que les œuvres des minorités (Juifs mizrahim, séfarades, Palestiniens citoyens d'Israël) sont marginalisées dans la politique de subvention et d'exportation.[1]

[1]Sivan, E. et Laborie, A. (2016). La culture israélienne à l'export, la barrière de protection. Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël . La Fabrique

[2]Sascha Crasnow, « Co-Option and Erasure: Mizrahi Culture in Israel », Lateral: Journal of the Cultural Studies Association, 2021, en ligne : <https://csalateral.org/forum/cultural-constructions-race-racism-middle-east-north-africa-southwest-asia-mena-swana/cooption-erasure-mizrahi-culture-israel-crasnow/>





## La Hasbara

La Hasbara signifie « **explication** » en hébreu et désigne l'appareil de propagande étatique israélienne, centré sur la légitimation de la politique coloniale, l'apologie du sionisme, et l'attaque systématique de toute critique, qu'elle soit politique, médiatique, universitaire ou citoyenne.

« *La Hasbara viserait à "rétablir la vérité", considérant que la mauvaise image d'Israël relève d'un malentendu à dissiper. (...) L'utilisation du terme hasbara plutôt que celui de propagande (*ta'amula*) n'est pas une tentative de camouflage, c'est un choix éthique, expliquent les spécialistes israéliens : « Ce sont les méchants qui font de la propagande, pour promouvoir leurs objectifs et leurs récits en fabriquant des faits, en manipulant les médias et en trompant ceux qui les prennent pour des bons. La Hasbara, c'est ce que nous – les bons – nous faisons pour expliquer à quel point nous sommes vraiment bons et à quel point les méchants sont vraiment méchants. » »[1]*

### Évolution de la Hasbara

La Hasbara, comme doctrine et appareil de propagande israélienne, a une **histoire antérieure à l'État israélien lui-même**. Ce concept émerge avant la création de l'État d'Israël avec comme objectif de légitimer la colonisation sioniste aux yeux de l'opinion occidentale, présenter un projet de « colonisation éclairée » pour contrer les critiques, avec un discours visant le public européen et nord-américain. Gershon Agron, Nahum Sokolow, figures pionnières de la Hasbara s'inspirent alors des méthodes britanniques de propagande.

À la création d'Israël, la propagande est directement pilotée par l'exécutif. Dès cette période, la Hasbara s'adresse aux gouvernements occidentaux et aux médias internationaux notamment pour défendre l'image du régime israélien lors de ses nombreuses guerres contre le peuple palestinien et libanais et justifier l'entreprise coloniale. Ces guerres sont alors présentées comme des guerres défensives.

Suite aux massacres de Sabra et Chatila en 1982 et à la guerre contre le Liban, l'appareil se structure : en 1983, le Projet Hasbara est lancé à Jérusalem via une importante conférence financée par l'American Jewish Congress.

Il s'agit de mettre en réseau institutions israéliennes, journalistes étrangers et relais militants pour influencer durablement la perception d'Israël, particulièrement aux États-Unis, tout en criminalisant la critique. En parallèle, se construisent des réseaux d'influence par des ONG « amies », des think tanks, et des « front organizations » afin de masquer l'origine institutionnelle des messages.

[1]Reuven Benshalom, cité Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël. La Fabrique Éditions. <https://doi.org/10.3917/lafab.sivan.2018.01>.





### Brand Israel

**La mort du jeune Mohammed El Durah tué par un soldat de l'armée israélienne dans les bras de son père** durant la deuxième Intifida et filmée par un journaliste français, Charles Enderlin[1], marque l'entrée de la Hasbara à l'ère numérique.

Incapables de nier catégoriquement l'assassinat de Mohammed puisqu'il a été filmé, les propagandistes israéliens ont eu recours à la délégitimation pure et simple. Ils ont alors inventé que Mohammed El Durah était un comédien et que sa mort était un canular. C'est à ce moment que naît le concept de « **Pallywood** ». Ce terme est une contraction entre Palestine et Hollywood et désigne la prétendue mise en scène des atrocités vécues par les Palestiniens.

*« Avant l'ère numérique, il était plus facile pour Israël de discréder les revendications palestiniennes en les niant purement et simplement. Mais l'avènement du cycle d'information 24/7 et des réseaux sociaux a permis aux images des atrocités israéliennes de traverser le monde à la vitesse de l'information, obligeant les hasbaristes israéliens à changer de tactique. »*[2]

Un accent est alors mis sur la création de documents standardisés, d'argumentaires globaux destinés à tout israélien qui souhaite devenir l'ambassadeur de son pays à l'étranger.

*« Les livrets de la hasbara ont des titres tels que « Mythes et réalités du conflit israélo-palestinien », « Israël : les faits », « Le Projet Israël, Dictionnaire de langage global », « Manuel de la Hasbara, Promouvoir Israël sur les campus », etc. D'autres brochures intitulées « Comment combattre les mensonges du BDS », « Nous sommes tous des ambassadeurs » ou « Sache quoi répondre » sont rédigées à l'attention des Israéliens qui voyagent. Depuis toujours en effet, la hasbara encourage les citoyens israéliens à s'engager activement dans les efforts d'explication et à agir en tant qu'ambassadeurs lorsqu'ils sont à l'étranger. »*[3]

Mais surtout, la détérioration de l'image d'Israël a provoqué la création de BIG, le « Brand Israel Group ». Cette initiative créée par des consultants israéliens et américains vise à vider la « marque Israël » de sa dimension coloniale, à la repositionner comme acteur innovant, attractif et proche des valeurs occidentales, tout en effaçant toute référence à la Palestine et aux Palestiniens.

*« Pour renforcer le pouvoir d'attraction de la marque Israël, les experts de la hasbara tablent sur l'esprit unique de la créativité israélienne, celui de l'innovation et de la flexibilité. La promotion des avantages concurrentiels de la marque, affublés des qualificatifs 'créatif' et 'innovateur', s'oppose à la menace que représente l'appel à boycotter les institutions culturelles et universitaires israéliennes. »*[4]

C'est également dans le cadre de Brand Israel, que se développe le pinkwashing.[2]

*« La stratégie de marque s'est donc concentrée sur la capitale économique et culturelle d'Israël, Tel-Aviv où, selon une représentante de la mairie, "l'art est la religion des non-croyants." (...) En mettant Tel-Aviv en avant, les conseillers en image aspirent présenter Israël tout entier comme une démocratie occidentale éclairée où règnent richesse, modernité, laïcité, égalité des sexes et bienveillance à l'égard de la communauté gay. »*[5]

[1]<https://www.humanite.fr/monde/entretiens/charles-enderlin-la-mort-de-mohammed-al-dura-ne-tait-pas-une-mise-en-scene>

[2]<https://agencemediapalestine.fr/blog/2024/03/12/la-desinformation-israelienne-une-arme-cle-de-son-arsenal/>

[3]Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël. La Fabrique

[4]Ibid.

[5]Ibid.





**Les artistes et figures culturelles sont investis dans le processus** : sponsoring d'événements artistiques, partenariats avec sociétés de production de Hollywood, investissement dans la pop culture pour rehausser la "marque israélienne". Des artistes sont engagés contractuellement pour promouvoir l'État à l'étranger. Lorsqu'un artiste israélien bénéficie du soutien officiel pour une tournée ou une présence à l'étranger, il signe **un contrat** « confidentiel dans lequel celui-ci s'engage en tant que prestataire à fournir des services de qualité au ministère pour promouvoir les intérêts politiques de l'État d'Israël à travers la culture et les arts, en contribuant à créer une image positive d'Israël. L'accord précise explicitement que l'artiste ne devra pas se présenter comme agent, émissaire ou représentant du ministère »[1]. En 2008, le poète et écrivain Yitzhak Laor a rendu public le contrat imposé par le ministère israélien des Affaires étrangères à tous les artistes recevant une aide pour se produire à l'international. Ce contrat stipule explicitement: « *Le prestataire du service est conscient que le but des services sollicités est de promouvoir l'intérêt politique de l'État d'Israël par la culture et l'art, y compris en contribuant à une image positive d'Israël. (...) Le prestataire du service ne devra pas se présenter comme agent, émissaire ou représentant du ministère.* »

**En 2007, le gouvernement israélien institue le Forum national de la Hasbara**, une instance destinée à coordonner la communication pro-israélienne à l'étranger. Cette structure regroupe les représentants des ministères de la Sécurité, du Renseignement, des Affaires étrangères, des Relations avec la diaspora, des Affaires stratégiques ainsi que du département de la Hasbara. L'état-major du Forum est placé sous le contrôle direct du Premier ministre.

« *La décision gouvernementale qui a établi ce Forum en 2007 précise que « ses messages ne seront pas forcément modifiés avec les changements de gouvernement ». Il est donc à l'origine des discours que les porte-parole officiels et officieux de l'État d'Israël doivent transmettre au monde.* »

En 2008, un ministère des Affaires stratégiques est créé pour compléter ce dispositif en supervisant la lutte contre les campagnes dite de « délégitimation » et la coopération internationale en matière de communication stratégique.

On observe ensuite une privatisation partielle et une expansion massive sur les canaux numériques, avec un recours à des sociétés écrans, des ONG et des plateformes se revendiquant « apolitiques ». Ce modèle favorise l'utilisation d'influenceurs étrangers et la création d'organisations chargées de soutenir et financer indirectement des campagnes de communication pro-israélienne à l'international afin de masquer l'intervention directe de l'État.

En 2015, Benjamin Netanyahu crée un poste supplémentaire de ministre des Affaires stratégiques et de la Diplomatie publique pour Gilad Erdan, afin de renforcer explicitement la lutte contre le BDS et d'élaborer une stratégie offensive, assimilant ce mouvement à une menace de premier ordre. Ce ministère reçoit un budget de 72 millions de dollars, spécifiquement consacré à la lutte contre le mouvement BDS.[1]

[1]Yitzhak Laor, "Putting out a Contract on Art" publié dans Haaretz le 25 juillet 2008 cité Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël. La Fabrique

[2]David Cronin, « Israël inonde l'Europe avec des millions de dollars pour combattre le BDS », Chronique de Palestine, 9 septembre 2017, en ligne : <https://www.chroniquepalestine.com/israel-inonde-leurope-avec-des-millions-de-dollars-pour-combattre-le-bds/>





## La Hasbara

Après 2023, la coordination des campagnes, des budgets et des bases de données a encore été renforcée par la création du « **National Public Diplomacy Directorate** », directement rattaché au bureau du Premier ministre israélien. Cette direction supervise désormais la guerre informationnelle, animant près d'une centaine de groupes ou réseaux, dont plusieurs dizaines spécialisées dans le développement d'outils numériques sur mesure.[2]

En 2025, le gouvernement israélien a voté **une rallonge de 150 millions de dollars** pour la diplomatie publique ("hasbara") au ministère des Affaires étrangères, soit plus de 20 fois le budget précédent dédié à ces actions au printemps.

Depuis le début du génocide, la désinformation est particulièrement au cœur de la stratégie israélienne à travers différents moyens et stratégies : ciblage des journalistes palestiniens, destruction délibérée des infrastructures de communication palestiniennes pour empêcher le témoignage des victimes et la diffusion des preuves de crimes de guerre ; recrutement de sociétés spécialisées et de lobbies pour mener une guerre informationnelle ; accusations systématiques d'antisémitisme pour délégitimer toute critique du sionisme ou de la politique israélienne, ...[3]

[2] Vincent Coquart, « Israël contre le Hamas : enquête sur les stratégies d'une guerre informationnelle sans fin », Le Grand Continent, 7 octobre 2025, en ligne : <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/10/07/israel-contre-le-hamas-enquete-sur-les-strategies-dune-guerre-informationnelle-sans-fin/>

[3] ZIN TV "La couverture médiatique du génocide en Palestine", 2024, <https://zintv.org/outil/le-traitement-meditatique-du-genocide-en-palestine/>





## La Hasbara

### Construction de la « menace » BDS

« Contrairement aux pays démocratiques qui ont travaillé sur leur image de marque à partir de leurs seuls aspects positifs [...] **la hasbara a développé une autre dimension : la répression** – ce que ces professionnels définissent, au même titre que les actions militaires, comme **le hard power**. » La diabolisation du BDS en est un exemple éclairant. La Hasbara tente de criminaliser le BDS par une stratégie combinant répression juridique, délégitimation publique et intimidation. Le gouvernement israélien assimile le mouvement BDS à une "menace stratégique. Il l'inscrit dans des forums officiels dédiés à la lutte contre l'antisémitisme et utilise cette assimilation pour légitimer une guerre juridique et politique contre ses partisans. »[1]

**Depuis 2011, une loi civile interdit l'appel au boycott en Israël.** Toute personne ou organisation appelant au boycott économique peut être poursuivie devant les tribunaux et condamnée à verser des dommages aux entreprises impactées. Cette approche est exportée : Israël encourage ses alliés à adopter des législations similaires. Par exemple, en Allemagne, le parlement allemand a adopté en 2020 une résolution symbolique mais non contraignante désignant le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions) comme antisémite[2].

Des organisations telles que NGO Monitor, ou Campus Watch sont chargées d'identifier, surveiller et poursuivre militants, ONG et universitaires pro-BDS en les associant à l'antisémitisme ou à la haine raciale.

Parallèlement, sur le terrain universitaire et culturel, la Hasbara favorise la mise en place d'instances inter-universitaires pour collecter des informations sur les activistes, dénoncer publiquement leurs initiatives et institutionnaliser le chantage à l'antisémitisme. « *Le comité des présidents d'universités israéliennes AUH a créé en 2015 une instance inter-universitaire destinée à collecter et analyser des informations provenant d'universitaires étrangers qui ont eu connaissance d'actions de boycott dans leur établissement, et fonctionne en collaboration avec le gouvernement israélien pour traiter de ces questions.* »[3]

[1]Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël. La Fabrique

[2]Association belgo-palestinienne, « En Allemagne, le climat anti-BDS s'impose », 27 juin 2019, en ligne : <https://www.association-belgo-palestinienne.be/en-allemagne-le-climat-anti-bds-simpose/>

[3]Sivan, E. et Laborie, A. (2016). Un boycott légitime : Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël. La Fabrique





## La Hasbara

### Des moyens et des publics variés

Les publics ciblés par la Hasbara sont diversifiés : gouvernements occidentaux ; sphères médiatiques et académiques ; réseaux sociaux ; organisations juives, converties au lobbying pro-israélien dans une logique qui vise à assimiler identité juive et sionisme.

La Hasbara mobilise des moyens très diversifiés et sophistiqués afin de **masquer les origines institutionnelles des messages** qu'elle cherche à faire passer et saturer l'espace médiatique

### Kits, guides et argumentaires

Des "kits d'argumentaires" sont distribués à des journalistes, à des influenceurs et à des militants dans les conférences universitaires, publics et privés mais aussi à de simples citoyens israéliens. Depuis toujours, la Hasbara encourage les citoyens israéliens à s'engager activement dans les efforts d'explication et à agir en tant qu'ambassadeurs lorsqu'ils sont à l'étranger. Ces ambassadeurs ont à leur disposition le site gouvernemental Les explicateurs ([www.masbirim.gov.il](http://www.masbirim.gov.il)) qui fournit les éléments de langage nécessaires pour « *affiner leurs compétences rhétoriques* » lors d'une conversation en milieu "hostile"

Des guides pour débattre sur le « conflit », comme le « *Israel Advocacy Handbook* »[1] ou « *Masbirim* »[2] proposent des phrases-types, analogies, éléments de langage et contenus visuels prêts à l'emploi.

### Associations et ONG

Un réseau d'associations et ONG comme « StandWithUs », « NGO Monitor », « Campus Coalition (ICC) », « Israel Project », ou « Creative Community for Peace » finance et anime des campagnes qui ne semblent pas officielles, notamment sur les réseaux sociaux universitaires ou dans des structures culturelles.

Ces réseaux sont pilotés ou coordonnés avec les autorités israéliennes, tout en conservant une façade « civile » ou non-gouvernementale, ce qui leur permet une plus grande liberté d'action et une influence internationale plus « acceptable ».

### Influenceurs rémunérés

Selon les documents publiés dans la presse et par WikiLeaks, une quinzaine d'influenceurs (principalement américains) ont été sélectionnés pour poster des contenus favorables à Israël sur Instagram, TikTok ou YouTube, avec des rémunérations allant jusqu'à environ 7 000 dollars par publication, dans le cadre du « Projet Esther » mené sous la supervision du ministère israélien des Affaires étrangères et orchestré par Bridge Partners en lien avec Havas Media. [3]

[1] Israel Advocacy Handbook, [https://zionism-israel.com/israel\\_advocacy.pdf](https://zionism-israel.com/israel_advocacy.pdf)

[2] « The Network Enlisting Volunteers Around the World To Support Israeli Propaganda », Misbar, 12 décembre 2024, en ligne : <https://www.misbar.com/en/editorial/2024/12/12/the-network-enlisting-volunteers-around-the-world-to-support-israeli-propaganda>

[3] Eli Clifton, « How Israel Is Paying Influencers to Boost Its Image Online », Responsible Statecraft, 30 janvier 2024, en ligne : <https://responsiblestatecraft.org/israel-influencers>





## La Hasbara

### Des moyens et des publics variés

#### « Formation » de journalistes

Le programme "Media In Conflicts Seminar" (MICS) offre chaque année à des jeunes journalistes du monde entier des séjours de formation à Tel Aviv, introduisant des éléments de propagande avec des experts et stratégies du gouvernement.[1]

Le régime israélien invite régulièrement des journalistes étrangers à visiter le pays, tous frais payés, pour rencontrer des officiels et recevoir des briefings orientés sur les enjeux de sécurité, le conflit ou la présentation du pays sous un angle favorable.

#### Associations et ONG

Selon une enquête collaborative de la presse européenne, publiée sur le site de l'UER (European Broadcasting Union) en septembre 2025[2], la société Grey Content Ltd. gère une large partie des campagnes gouvernementales israéliennes sur Google, YouTube et Meta, avec un budget de 38,5 millions d'euros pour 2025 consacré à la publicité numérique.

Toujours selon cette enquête, des bots sont employés pour promouvoir certains hashtags, stories sponsorisées, et pour répondre en masse sous les articles de presse ou les vidéos jugées critiques envers Israël, y compris pour discréditer la presse indépendante ou camoufler les rapports d'organismes internationaux.

[1] « Comment Israël "forme" des journalistes étrangers », Acrimed – Action Critique Médias, 21 octobre 2014, en ligne : <https://www.acrimed.org/Comment-Israel-forme-des-journalistes-etrangers/>

[2] « The new front of war: Inside Israel's digital "hasbara" offensive », 10 septembre 2025, en ligne : <https://spotlight.ebu.ch/p/the-new-front-of-war-inside-israels>





## Analyse de la séquence médiatique

### Focus sur un article

Après avoir identifié les caractéristiques principales du traitement médiatique concernant l'annulation du concert, nous allons désormais nous intéresser à un article en particulier. Ce choix se justifie par le fait que cet article condense de façon exemplaire plusieurs des stratégies discursives relevées précédemment: sélection de citations institutionnelles, cadrage émotionnel, confusion entre enjeu politique et identité, ainsi que minimisation des dimensions structurelles du boycott.

ACCUEIL • CULTURE • MUSIQUES

### Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand

Le Festival van Vlaanderen déprogramme un concert prestigieux parce que le chef d'orchestre est israélien. Levée de boucliers en Belgique et en Allemagne.

Article réservé aux abonnés



Par Alain Lallemand (avec AFP et Belga)

Publié le 11/09/2025 à 17:02 | Temps de lecture: 2 min

Article paru sur le site du Soir le 11 septembre 2025

URL : <https://www.lodelibre.be/international/moyen-orient/2023/10/23/israel-palestine-lespoir-saccage-de-la-paix-recit-DP32HIVRCNFFDILW25VBAWPMZY/>

L'article est principalement une sélection de citations issues de responsables politiques et institutionnels. Les citations se succèdent sans contextualisation ni interrogation structurelle.

Les divers avis choisis par l'auteur reproduisent la cacophonie évoquée dans le titre, mais évacue l'analyse critique ou la mise en perspective du débat.

Ce format réduit la complexité du sujet à une juxtaposition de points de vue, sans piste d'analyse argumentée pour les lectrices.

Le procédé donne l'illusion d'un débat pluraliste alors qu'il invisibilise certaines voix pourtant essentielles. La parole est à peine au Festival de Flandres, et les voix des militants BDS sont absentes. Cette sélection contribue à une invisibilisation des enjeux du boycott comme outil anticolonial, et donne la prééminence à une lecture institutionnelle et sécuritaire de la polémique.

Le lexique est celui de la « cacophonie », de l'« antisémitisme » et de la « discrimination ». L'événement est dramatisé, rendu exceptionnel par les nombreuses réactions politiques choisies, et par des termes qui portent une charge émotionnelle forte (« une honte pour l'Europe », « antisémitisme flagrant », « prétexte politique »). Le choix des mots oriente la lecture: la décision du festival n'est jamais analysée comme potentiellement légitime ou compréhensible, mais systématiquement présentée comme exagérée, hostile ou moralement discutable.

Le portrait de Lahav Shani en illustration de l'article accentue la personnification du débat.

Les mots relatifs au génocide sont absents ou très secondaires.





## Le titre

« Cacophonie politique après le boycott du chef d'orchestre israélien Lahav Shani à Gand »

Le terme « cacophonie » suggère le désordre et le bruit. Il oriente les lecteur.ices vers l'idée d'une polémique désorganisée ou conflictuelle entre acteurs politiques, et non d'un débat argumenté ou structuré.

Ce mot porte une charge négative : il invite à considérer le débat comme brouillon, voire nuisible. Le titre précise « boycott du chef d'orchestre israélien », mettant l'accent sur l'origine nationale plutôt que sur le contexte politique, et renforce ainsi le risque d'amalgame (nationalité/identité/rôle politique), déjà présent dans le traitement médiatique de l'affaire. Il installe d'emblée une logique de controverses et non de discussion des raisons structurelles de l'action de boycott, cela guide les lecteur.ices vers une interprétation centrée sur la réaction politique et non sur le fond du dossier.

## Extrait n°1

« Peut-on boycotter un artiste sur base de sa nationalité, non pas pour des actes qu'il aurait positivement posés, mais au contraire pour des actes qu'il n'aurait pas posés avec "une clarté suffisante" ? »

La formulation laisse entendre que le boycott viserait la « nationalité » de l'artiste. Le chef d'orchestre est boycotté pour sa fonction de représentant officiel d'un orchestre d'État, c'est-à-dire pour le rôle institutionnel qu'il incarne en lien avec la politique israélienne, et non pour sa nationalité ou sa religion.

Ce cadrage participe à la dépolitisation du geste de boycott, réduit à un acte irrationnel ou « injuste » envers une personne, plutôt qu'à un outil collectif d'action citoyenne.





## Extrait n°2

Philippe Markiewicz, président du Consistoire central israélite de Belgique (CCIB), n'a pour sa part rien voulu ajouter à l'« excellente » réaction, « absolument positive », qu'a eue jeudi matin le ministre belge des Affaires étrangères, Maxime Prévot (Les Engagés), au micro de La Première. En l'occurrence : « Je veux vraiment éviter que des amalgames soient faits », a déclaré le chef de la diplomatie belge. « Souvenez-vous, lorsqu'il y a une dizaine d'années, on a eu les attentats qui ont effectivement blessé la Belgique, généré des morts, ils étaient à motivation islamistes, et on a eu une communauté musulmane qui, à raison, a plaidé pour qu'on évite l'amalgame, pour que la personne qui soit d'origine ou de confession musulmane ne soit pas assimilée aussi vite à un terroriste. Ne répétons pas le même type d'amalgame maintenant, en considérant que tout Israélien ou tout juif de confession est d'office quelqu'un qui cautionne la politique de M. Netanyahu. Ce n'est pas le cas. » « Donc vous ne soutenez pas la position du Festival ? », a interrogé notre collègue du service public. « Cela me paraît excessif », a-t-il répondu, « et, en l'occurrence, il ne faut pas faire l'amalgame entre la communauté juive, les Israéliens et la politique de M. Netanyahu, qu'une grande partie de l'opinion publique israélienne condamne. »

Cette phrase qui semble dénoncer un amalgame participe en fait à amalgamer. Répétons-le, Lahav Shani n'est pas boycotté parce qu'Israélien ou Juif mais en raison de son rôle politique.

Mélanger les catégories « juif » et « israélien » renforce une confusion dangereuse. Elle alimente une rhétorique qui assimile critique d'un État ou d'une politique à une attaque contre une communauté religieuse. Cela permet fréquemment de disqualifier toute critique politique de la politique israélienne comme relevant de l'antisémitisme.

Cette confusion peut renforcer l'idée que tous les juifs soutiendraient les choix politiques de l'État d'Israël, effaçant la diversité des opinions, des engagements ou des identités au sein des communautés juives, notamment celles qui contestent la politique israélienne ou qui refusent toute assimilation. Elle augmente la probabilité de stigmatiser injustement les personnes juives en les rendant responsables collectivement des actes d'un État ou d'un gouvernement, ce qui est la définition même du racisme et de l'essentialisation.

Suggérer que le boycott serait motivé par des critères religieux ou ethniques revient à invisibiliser le contexte politique et à détourner le débat du fond : la critique du régime israélien et du soutien institutionnel à ses politiques dans le cadre du conflit avec la Palestine.

Cette stratégie rhétorique déplace la question politique ou morale (responsabilité individuelle, choix de solidarité, opinions de l'artiste...) vers une opposition essentialisée entre groupes, renforçant la logique émotionnelle du débat, et non son argumentation rationnelle.

Philippe Markiewicz, à la tête d'une association juive, valide ou ne nuance pas le discours qui mélange « juif » et « israélien », ce qui conforte l'amalgame et lui confère une légitimité supplémentaire dans l'espace public. Cette validation institutionnelle affaiblit le discours critique : elle crée une barrière supplémentaire à toute tentative de séparer le combat contre l'antisémitisme de la critique du colonialisme israélien, rendant plus difficile une discussion apaisée et rationnelle.

Par ailleurs, en concentrant les critiques ou les controverses sur la figure de Netanyahu, on réduit la responsabilité à un leader ou un parti, au lieu d'aborder les héritages systémiques : lois, institutions, pratiques coloniales, dynamiques de dépossession et de contrôle qui dépassent un mandat ou un gouvernement particulier et qui constitue l'essence du sionisme politique.

Cette réduction personnalise la question, évite l'analyse des mécanismes d'occupation et des logiques coloniales persistantes, et décharge largement l'État et ses structures de leur responsabilité sur le temps long.





## Extrait n°3

Plus tard dans la matinée, le chef du gouvernement flamand, Matthias Diependaele (N-VA), a lui aussi désapprouvé le festival gantois, désavouant du même coup sa ministre de la Culture : « Je regrette vivement que le Festival ait décidé de retirer de son programme le concert des Münchner Philharmoniker. L'art et la culture ont pour objectif essentiel de rassembler les gens. Ils doivent justement construire des ponts. Le secteur culturel ne peut quand même pas se permettre d'assimiler des artistes, simplement sur la base de leur nationalité ou origine, aux actes graves de certains dirigeants. La décision du Festival est donc tout simplement irréfléchie et inconsidérée. Cela importe un conflit étranger et, dans ce dossier précis, la polarisation qui l'accompagne. Une telle réaction ou un tel signal ne peut jamais se faire aux dépens d'un individu – en l'occurrence un chef d'orchestre de renommée internationale – uniquement en raison de son origine. C'est une voie que nous ne devons pas emprunter en tant que société démocratique et moderne. »

La phrase « *L'art et la culture ont pour objectif essentiel de rassembler les gens. Ils doivent justement construire des ponts* » nie la possibilité qu'un geste culturel soit aussi un geste politique, la culture et l'art sont aussi et peut-être avant tout des espaces d'opposition, de dénonciation, de mémoire des luttes et de transformation sociale

L'argument de « *l'importation d'un conflit étranger* » mobilisé ici vise à justifier l'idée que le boycott culturel risquerait de transférer un conflit extérieur dans l'espace national ou européen, et qu'il nuirait à la cohésion sociale. Cette posture occulte la responsabilité politique et éthique des États et acteurs culturels en temps de génocide et autres crimes contre l'humanité. Les États, institutions et entreprises occidentales ont une part active dans ces crimes, au travers de leurs soutiens politiques, économiques et symboliques. Le mouvement BDS existe précisément pour combler ce déficit d'action en matière de solidarité et de respect du droit international: il propose l'utilisation du boycott comme moyen d'exercer une pression non violente là où les instances politiques refusent d'intervenir. Le concept d'« importation de conflit » fonctionne comme écran: il protège les États et institutions de l'examen de leurs rôles directs et indirects dans les violences, et neutralise la possibilité d'une action solidaire et conforme au droit international.



### Extrait n°3

Enfin, mettre en avant la « renommée internationale » accorde un statut d’exception à Lahav Shani. Cela sous-entend que sa reconnaissance et son prestige mondial devraient le placer au-dessus des polémiques politiques ou des actes de boycott. Cette valorisation tend à détourner l’attention des enjeux structurels pour se concentrer sur la réussite individuelle. Elle contribue à une forme de hiérarchisation des artistes dans la sphère publique : plus une personnalité est reconnue, moins elle serait contestable politiquement.

Enfin, la formulation « C'est une voie que nous ne devons pas emprunter en tant que société démocratique et moderne » installe une dichotomie implicite entre modernité/démocratie et ce qui serait perçu comme archaïque, à savoir le boycott culturel.

### Extrait n°4

En tout cas, New York se réjouit du passage de Lahav Shani à la mi-octobre au Carnegie Hall. Et, ironie amère de l’histoire, nos collègues du journal Die Zeit notaient ce jeudi que le chef Lahav Shani avait lui-même été désigné en 2023 à la tête du Münchner Philharmoniker, un poste qu'il occupera effectivement dès 2026, en remplacement du chef russe Valery Gergiev. Et pourquoi Gergiev avait-il été écarté ? Parce que le conseil municipal de Munich « estimait qu'il ne s'était pas suffisamment distancié du président russe Vladimir Poutine, dont il est considéré comme proche, après l'attaque de la Russie contre l'Ukraine ».

Voici comment est conclu l'article. Cette conclusion illustre un mécanisme central du traitement médiatique dominant. Même dans le cas d'une analogie flagrante entre deux situations – le boycott du chef russe Valery Gergiev pour son absence de prise de distance avec Poutine, et celui de Lahav Shani dans un contexte de génocide –, la perspective choisie reste fondamentalement asymétrique et l’analyse absente.

L'évocation du cas Gergiev en fait un élément anecdotique, « ironique », présenté sans analyse ou comparaison structurelle entre les cas russe et israélien.

Cette posture éditoriale renforce l'idée d'une impunité ou d'un « exceptionnalisme israélien » : le boycott, dès lors qu'il cible Israël, est systématiquement dépeint comme un scandale, alors qu'il semble évident ou moralement justifié dans d'autres contextes géopolitiques (Russie/Ukraine).

Quant à la phrase « En tout cas, New York se réjouit du passage de Lahav Shani à la mi-octobre au Carnegie Hall », elle minimise la portée politique du boycott en Belgique et positionne l'artiste dans une dynamique de succès et de reconnaissance internationale. L'accueil positif à New York est présenté comme un contrepoids flatteur à la polémique belge, nous invitant à relativiser le sens du boycott.

Conclure l'article sur la réjouissance de New York face à la venue de Lahav Shani au Carnegie Hall est un choix éditorial fort et significatif. Il suggère que l'histoire se termine bien pour l'artiste, indépendamment du débat sur les droits fondamentaux, la colonialité ou la nécessité de solidarité internationale.



## Conclusion

Ce travail montre que le boycott culturel s'inscrit dans une tradition longue de résistances anticoloniales, réactualisée par la campagne BDS. Le cas Lahav Shani permet d'illustrer comment cette stratégie vise à aligner les pratiques culturelles sur le droit international et sur une exigence de cohérence éthique face à des crimes contre l'humanité.

L'analyse de la séquence médiatique met en lumière un traitement largement homogène, centré sur quelques voix politiques et diplomatiques et sur un registre lexical très négatif, où le boycott est associé à l'antisémitisme, à la censure ou à la honte nationale, tandis que les arguments du festival et du mouvement BDS restent marginalisés. Ce biais de cadrage contribue à invisibiliser la dimension coloniale de la situation en Palestine et à délégitimer les formes de résistance , en empêchant un débat informé sur les enjeux de droit et de justice.

En replaçant la culture dans les logiques de soft power et de propagande, il s'agit de rappeler que l'art n'est jamais neutre et qu'il peut servir de paravent à des politiques de domination et de violence. Il en découle une conception de la création artistique comme espace de responsabilité politique.

Enfin, le dossier assume une pédagogie engagée. En articulant analyse historique, juridique, médiatique et culturelle, il présente le boycott culturel non comme une fin en soi, mais comme un levier parmi d'autres pour soutenir les luttes palestiniennes, combattre les doubles standards internationaux et ouvrir un espace de solidarité active contre l'apartheid et le génocide.

